

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
53e séance
tenue le
lundi 23 novembre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 53e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADFITO NZENGEYA (Zaïre)

puis : M. NASHASHIBI (Vice-Président) (Jordanie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A PRENDRE A LEUR SUJET (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/42/PV.53
16 décembre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A PRENDRE A LEUR SUJET

M. BORG OLIVIER (Malte) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, Malte intervenant pour la première fois à la Commission au cours de la présente session, je voudrais vous transmettre les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation à l'occasion de votre élection à l'unanimité à la présidence de la Première Commission. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau et nous vous assurons de notre coopération et de notre appui pleins et entiers dans vos efforts pour mener à bonne fin et sans heurts les travaux de la Commission. Nous sommes certains, Monsieur le Président, que sous votre conduite éclairée, ce sera bien le cas.

Lorsque la Première Commission examine les points concernant la sécurité internationale, ce forum important nous donne tous les ans la possibilité de faire le point de la situation dans la région méditerranéenne et d'évaluer ce qui a pu se passer dans ce domaine entre les sessions de l'Assemblée générale. C'est ainsi que nous pouvons échanger nos conceptions et nos vues sur une question d'une importance particulière pour notre région et, compte tenu de nos délibérations, nous, pays de la Méditerranée, sommes en mesure de travailler avec les autres pays pour consolider les acquis et renforcer davantage encore la paix, la sécurité et la coopération dans la Méditerranée.

Dans un ouvrage remarquable intitulé "la Méditerranée, portrait d'une mer" Earnle Bradford nous rappelle que :

"La Méditerranée, bien que petite quand on la compare aux grands océans du monde, recouvre une plus grande gamme de peuples, de cultures et de plus grandes différences météorologiques et géographiques que toute autre région comparable."

En fait, c'est une région où se rencontrent deux mondes : l'Est et l'Ouest, le monde arabe et le monde latin.

Les Etats de la Méditerranée sont conscients qu'ils sont appelés à jouer un rôle décisif dans le développement de leur région. Il y a certes des problèmes graves comme Chypre, la Palestine et le Liban, qui demandent une solution durable et continuent de créer la division et la tension dans la région, mais il y a aussi

M. Borg Olivier (Malte)

beaucoup d'intérêts communs qui pourraient nous unir, et c'est dans ce contexte que nous constatons un dialogue et une compréhension plus grands et une coopération meilleure entre les Etats méditerranéens. Il convient d'encourager cette tendance. Elle ne saurait que nous aider à accroître la stabilité de la région méditerranéenne.

Les caractéristiques géopolitiques particulières de la Méditerranée ont été soulignées dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) lors de l'adoption, en août 1975, de l'Acte final d'Helsinki. A cette occasion et pour la première fois, des dispositions appropriées sur les questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée ont été arrêtées par 35 Etats participants. L'adoption de l'Acte final d'Helsinki est donc considérée comme l'une des réalisations historiques de l'après-guerre affectant les relations entre les Etats participants d'Europe, des Etats-Unis et du Canada qui contribuent de manière importante à la paix et à la sécurité internationales.

Malte est fière d'être partie à cet accord et, tout particulièrement, d'avoir promu la question de la Méditerranée dans le cadre de la CSCE. Douze ans se sont écoulés depuis et, aujourd'hui, nous constatons qu'il existe une coopération plus étroite non seulement entre les Etats participants de la CSCE mais également entre les Etats européens participants et d'autres Etats non européens riverains de la Méditerranée.

Malte, dirigée par un nouveau Gouvernement, a l'intention de renforcer son rôle de promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la Méditerranée. Comme l'ont déclaré en diverses occasions notre premier ministre et notre ministre des affaires étrangères, Malte se propose d'utiliser son statut d'Etat neutre adhérant à une politique de non-alignement pour contribuer de manière active et constructive à la paix et à la sécurité régionales et au bien-être économique et social des pays méditerranéens. Le nouveau Gouvernement de Malte s'attache à poursuivre une politique étrangère claire et prévisible. Pour reprendre les paroles prononcées par notre premier ministre lors d'une récente visite officielle à Rome, nous avançons d'un pas ferme le long de voies toutes droites, sans nous égarer par ci ou par là, guidés par nos positions de principe et nos vieilles traditions culturelles.

Pendant l'année écoulée, mon gouvernement a continué de jouer un rôle actif dans un certain nombre d'instances afin de projeter son ferme attachement à la solution pacifique des conflits en Méditerranée, à la réduction des tensions et au

M. Borg Olivier (Malte)

renforcement de la coopération dans le domaine politique, économique et social. En diverses occasions, le nouveau Gouvernement de Malte a jugé nécessaire, ces derniers mois, de souligner que Malte allait renforcer ses relations avec tous les pays de la Méditerranée, surtout ceux qui sont les plus proches de nous, dans le sud de l'Europe et en Afrique du Nord. Ces relations seront inspirées non seulement par des considérations de bon voisinage mais également par nos responsabilités communes s'agissant d'oeuvrer en faveur de la paix et de la coopération dans la région.

Consciente aussi de son héritage européen et de ses relations commerciales, Malte se propose de même de resserrer ses liens avec la Communauté économique européenne et, dans les conditions voulues, cherchera à en devenir membre. Cette politique devrait consolider les relations dans le cadre desquelles Malte apparaît comme un pont entre l'Europe et l'Afrique du Nord. Dans une région comme la Méditerranée, où des tensions persistent, le fait de jeter des ponts de cette nature peut être d'une importance vitale. Il peut être intéressant de rappeler que la Méditerranée se trouve géographiquement en face de deux zones très importantes : le bassin occidental et le bassin oriental. La Méditerranée occidentale, c'est-à-dire la région qui va de Gibraltar à Malte et à la Sicile, est séparée de la partie orientale par un plateau submergé sur lequel repose l'île de Malte. Cette terre aujourd'hui cachée et submergée était le trait d'union entre l'Europe et l'Afrique du Nord.

On a maintes fois reconnu que la sécurité de la Méditerranée est étroitement liée à la sécurité de l'Europe et à la paix et à la sécurité internationales. Divers incidents ont prouvé que les événements survenus dans la Méditerranée ont eu et continuent d'avoir une forte influence sur la région européenne dans son ensemble et même au-delà.

Malte se propose de continuer à projeter la dimension européenne dans toutes les instances et en toute occasion, y compris dans le cadre de la CSCE, du Mouvement des non-alignés et du Commonwealth et bien entendu et avant tout aux Nations Unies.

De concert avec les autres Etats non alignés de la Méditerranée, Malte considère que la réunion des Ministres des affaires étrangères des Etats non alignés de la Méditerranée qui s'est tenue à Brioni, en Yougoslavie, en juin dernier, est la preuve concrète du potentiel dont disposent à l'évidence les pays

M. Borg Olivier (Malte)

non alignés de la Méditerranée pour travailler ensemble afin de contribuer à la sécurité, la paix et la coopération non seulement de leur région mais également dans un contexte européen plus large.

Quatre documents importants adoptés à Brioni ont une fois de plus défini la nature complexe et diverse des problèmes de la région méditerranéenne. En même temps, la réunion de Brioni a souligné le sérieux et la bonne volonté avec lesquels les Etats méditerranéens non alignés ont l'intention de consacrer leurs énergies et leurs efforts à la stabilisation de la région. Dans ce contexte, les conclusions de Brioni soulignent une fois de plus combien il est important de poursuivre et renforcer le dialogue entre les Etats méditerranéens du Mouvement et les pays européens, notamment ceux qui sont riverains de la Méditerranée.

La nécessité de renforcer la stabilité en Méditerranée continuera d'être prise en considération dans le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dans lequel, conjointement avec les pays neutres et non alignés, Malte fera tout son possible pour obtenir des garanties et des assurances appropriées pour le bien de la région méditerranéenne.

A la réunion de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la délégation maltaise, conjointement avec les délégations de Chypre et de la Yougoslavie, a présenté cette année une proposition visant à la convocation d'une réunion pour examiner les possibilités et les moyens de renforcer la sécurité et d'intensifier la coopération dans la région méditerranéenne dans le cadre du chapitre Méditerranée de l'Acte final d'Helsinki.

L'une des raisons principales pour lesquelles nous avons présenté cette proposition, c'est la nécessité de maintenir et d'élargir le dialogue et la coopération entrepris par la CSCE avec les Etats méditerranéens non participants et de développer des relations de bon voisinage avec tous, en tenant particulièrement compte de la réciprocité, et dans l'esprit des principes contenus dans la Déclaration sur les principes régissant les relations entre les Etats participant à l'Acte final d'Helsinki.

Il est pertinent de rappeler qu'un certain nombre de propositions importantes ont été discutées et élaborées à une réunion d'experts qui s'est tenue à La Valette, à Malte, en 1979, sur la question de la coopération économique, scientifique et culturelle dans le cadre du chapitre Méditerranée de l'Acte final de la CSCE, et au séminaire de suivi qui s'est tenu à Venise, en 1984.

M. Borg Olivier (Malte)

Malte, en tant que membre du Commonwealth, oeuvre également dans ce cadre à la promotion d'une meilleure entente et d'une plus grande coopération dans la Méditerranée et à la recherche d'un appui en faveur des entreprises connexes en cours de réalisation dans notre région. Il est bon de rappeler ici la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth qui s'est tenue à Vancouver, au Canada, il y a un mois, à laquelle a participé le Premier Ministre de Malte. Les chefs de gouvernement du Commonwealth, dans le communiqué final, ont exprimé leur inquiétude devant la persistance des conflits non encore réglés dans la région méditerranéenne. Ils ont renouvelé leur appel à la modération et souligné qu'un règlement juste et durable des problèmes de la région, conformément aux résolutions des Nations Unies, contribuerait grandement au relâchement de la tension et à l'amélioration de la sécurité internationale. Ils ont pris en compte également les relations étroites qui existent entre la sécurité et la coopération en Méditerranée et dans l'ensemble de l'Europe.

M. Borq Olivier (Malte)

Il serait opportun, à l'étape actuelle, que ma délégation se félicite de l'évolution encourageante des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique concernant le désarmement nucléaire et classique en Europe. Malte, comme tous les autres pays, suit ces négociations avec une attention soutenue. En tant que petit pays méditerranéen convaincu que la sécurité de la Méditerranée est étroitement liée à celle de l'Europe, Malte espère sincèrement que les négociations relatives à l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée en Europe seront couronnées de succès et que les accords conclus engloberont également la région de la Méditerranée.

Je me suis efforcé de passer en revue les initiatives prises, au plan international, à l'égard de la Méditerranée. Je voudrais maintenant parler très rapidement de ce que mon pays fait chez lui, outre qu'il participe activement aux instances que j'ai citées, afin de contribuer à étendre et à renforcer la coopération entre tous les Etats de la région. Malte a pris l'initiative d'organiser un certain nombre d'activités qui réunissent non seulement les représentants des gouvernements mais également les représentants d'institutions scientifiques, éducatives, culturelles et autres.

Un projet élaboré en commun par le Ministère de l'éducation, la Fondation des études internationales et le Collège du monde uni, deux organisations non gouvernementales qui ont leur siège à Malte, a été mis en oeuvre en juin de cette année. Ce projet comportait un cours sur les problèmes et les intérêts communs de la région de la Méditerranée, tels que le développement des ressources marines, les questions politiques régionales et les perspectives d'avenir. Des réunions spéciales, organisées sous la présidence de personnalités éminentes du monde des télécommunications, et la présentation de rapports et de communications par des spécialistes internationaux ont marqué la réunion du Comité pour le plan général de développement du réseau régional en Europe et dans le bassin méditerranéen, organisée par l'Union internationale des télécommunications.

Je voudrais mentionner également une réunion, tenue à Malte en juillet dernier sous le parrainage de l'Université euro-arabe, qui a permis à des personnalités éminentes de diverses nationalités de travailler ensemble, de consolider leurs liens d'amitié et de favoriser l'entente et la coopération.

Les initiatives que je viens d'énumérer soulignent l'objectif de Malte, qui est de contribuer à la paix et à la sécurité en mettant particulièrement l'accent sur la région de la Méditerranée. Ces apports sont conformes à la tradition de

M. Borg Olivier (Malte)

Malte de susciter une prise de conscience internationale des questions qui intéressent la communauté internationale. Du reste, il y a 20 ans ce mois-ci que Malte a pris une initiative historique dans notre commission, qui a trouvé son couronnement dans l'adoption en 1982 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui traite, de manière générale, de toutes les questions relatives au fond des mers et des océans et à leurs ressources.

Malte a montré l'intérêt qu'elle porte aux questions de coopération dans la région de la Méditerranée en prenant d'autres initiatives au cours de ces 20 dernières années, dont la création à Malte de l'Institut océanique international, qui a suscité un intérêt accru pour la protection de l'environnement marin, et la création du Centre régional de lutte contre le pétrole en Méditerranée, destiné à lutter contre la pollution par le pétrole et autres substances nuisibles en Méditerranée. L'Institut de la Méditerranée et l'Institut international de l'environnement sont deux autres instances importantes qui oeuvrent pour la communauté internationale.

La contribution de Malte à la paix, à la sécurité et à la coopération a été accrue par la création à Malte d'un Centre européen de formation et de recherche dans le domaine de la pollution naturelle, terrestre et technologique de la Méditerranée. La décision de créer ce centre européen a été prise il y a quelques semaines, à une réunion des ministres de l'environnement du Conseil de l'Europe tenue à Athènes. Une autre initiative importante concernant le domaine social présentée par Malte a donné lieu à la création, à Malte, de l'Institut international sur le vieillissement. Cet institut sera inauguré au début de 1988.

Avant de terminer, je tiens à dire que ma délégation est très reconnaissante au Secrétaire général pour les renseignements utiles contenus dans son rapport sur la question à l'examen (A/42/570).

Ma délégation a collaboré étroitement avec la délégation des Etats méditerranéens dans le cadre du Mouvement des pays non alignés afin de présenter à la Première Commission un projet de résolution sur la paix, la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée pour examen et suite à donner. Nous avons également consulté plusieurs autres délégations intéressées, que nous voudrions remercier pour la coopération et la compréhension qu'elles nous ont témoignées. Nous espérons sincèrement que nous pourrons, à la présente session, parvenir au consensus sur cette question comme nous l'avons fait lors des sessions précédentes.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole aujourd'hui pour traiter du point 73 de l'ordre du jour, intitulé "Système général de paix et de sécurité internationales", dont nous sommes saisis conformément à la résolution 41/92 adoptée par l'Assemblée générale le 4 décembre 1987.

A ce stade, je ne m'attarderai pas sur le libellé de la résolution 41/92 ni sur celui du ou des projets de résolution qui ont peut-être déjà été distribués officieusement cette année. Les termes et le libellé des projets de résolution sont, certes, importants puisqu'ils appellent à des engagements solennels auxquels ma délégation accorde la plus grande attention, mais je me vois dans l'obligation de parler ici de ce qui est, à notre avis, la prémisse fondamentale de la proposition qui nous est soumise.

Après avoir analysé cette proposition, ma délégation pense - et on nous corrigera si nous avons tort - que ceux qui ont insisté pour inscrire ce point à notre ordre du jour estiment que les défis de notre époque contemporaine, qui, compte tenu des armes spatiales et nucléaires et d'une interdépendance croissante, ont des dimensions nouvelles, exigent de la communauté internationale qu'elle se dote d'un système général de paix et de sécurité internationales qui, tout en se fondant sur la Charte des Nations Unies et le droit international, devrait aller encore plus loin. Nous en avons conclu qu'ils restent attachés à la Charte des Nations Unies et aux normes juridiques existantes régissant les relations entre Etats mais estiment par ailleurs que les réalités de notre siècle et l'orientation de l'avenir ne sauraient être méconnues et que, partant, la communauté internationale, représentée par les Nations Unies, doit élaborer un nouveau système plus général de paix et de sécurité internationales, sans porter préjudice à la Charte des Nations Unies. Un tel système permettrait d'établir de nouvelles normes et pratiques internationales. Nous en avons également conclu que l'Organisation des Nations Unies resterait le centre de gravité et le point de convergence international autour duquel ce système évoluerait et jouerait également le rôle de mécanisme nécessaire à son interprétation et à son expression. Enfin, le dialogue politique devrait servir de base au règlement des différends internationaux ou à la promotion de la coopération internationale.

Compte tenu de la complexité et des multiples dimensions de l'idée qui nous est soumise, il est tout à fait naturel qu'elle ait été accueillie avec quelque hésitation par certains, avec préoccupation par d'autres et que certains milieux

M. Badawi (Egypte)

s'y soient franchement opposés. L'Egypte, comme je l'ai dit l'année dernière lorsque cette question nous a été présentée pour la première fois, est, pour sa part, sans préjugés à beaucoup d'égards.

Comme nous le savons tous, au lendemain de la dernière guerre mondiale, la communauté internationale, confrontée à des pertes en vies humaines et à des dévastations sans précédent, a élaboré la Charte des Nations Unies qui, bien qu'elle n'ait pas le privilège de l'exclusivité et n'ait pas tout prévu, nous a servi en temps de guerre et de paix de pierre angulaire de l'ordre international contemporain. Aujourd'hui, nous sommes appelés à réfléchir aux défis qui nous font face et à élaborer un nouveau système général de paix et de sécurité internationales.

On dit souvent que l'histoire se répète, mais force nous est de reconnaître que nous ne sommes pas très sûrs, si nous étions placés de nouveau dans la même situation que pendant la dernière guerre mondiale, que nous pourrions parer aux conséquences ou jeter, une fois encore, les bases d'un nouveau système international. Il est évident aujourd'hui que nous ne pouvons plus nous permettre le luxe de commettre des erreurs. Cela, en soi, devrait suffire pour nous amener à réfléchir sérieusement aux questions que pose cette proposition. Nous manquerions à nos devoirs et à nos responsabilités, surtout à l'égard des générations futures, si nous la rejetions catégoriquement car, même si nous n'approuvons pas tous les éléments qui la composent, elle devrait être évaluée selon tous les éléments constructifs qu'elle comporte.

M. Badawi (Egypte)

Ces 40 dernières années, nous avons été témoins d'une action concertée en matière d'élaboration de normes spécifiques internationales touchant à des problèmes particuliers, qui soient cependant conformes à la Charte des Nations Unies. On a pu le constater dans des domaines extrêmement divers, depuis les normes régissant les actes des Etats en temps de guerre jusqu'aux droits de l'homme, le développement économique et social, la coopération et ainsi de suite. On a également été témoin d'une action renforcée de la part des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées qui, bien que conforme à la Charte, n'y était pas stipulée expressément.

A cet égard, on pourrait citer nombre de réalisations internationales importantes. Je me bornerai à n'en évoquer qu'une seule cependant, à savoir les opérations et les techniques de maintien de la paix qui, à notre avis, sont l'une des innovations les plus réussies des Nations Unies. Pour reprendre les paroles du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'écart entre la théorie et la pratique n'a jamais été aussi évident que dans la fonction principale des Nations Unies - le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Incapable d'exercer les pouvoirs, très importants certes mais relativement simples prescrits dans la Charte, le Conseil de sécurité a dû, à plusieurs reprises, se contenter de prendre des mesures moins spécifiques - missions de bons offices, conciliation, médiation et délégation de responsabilité au Secrétaire général. De toutes ces mesures moins spécifiques, la forme de contrôle des différends connue actuellement sous le nom de maintien de la paix est probablement la plus originale et la plus ambitieuse. Le maintien de la paix est une technique qui n'est pas mentionnée, et encore moins décrite, dans la Charte. En fait, c'est à bien des égards l'opposé du recours à un personnel militaire tel que le prévoit la Charte. Il peut néanmoins paraître étrange que les Nations Unies aient eu recours aux diverses formes de cette technique en pas moins de 13 occasions.

Le Secrétaire général a ajouté qu'à l'ère de l'armement nucléaire, il importe plus que jamais de veiller à ce que les conflits régionaux qui ont pour théâtre certaines régions stratégiques ne s'étendent pas à la sphère d'affrontement potentiel entre grandes puissances nucléaires. Il s'est en outre déclaré convaincu que le maintien de la paix est une création nouvelle mais fragile et un important instrument de paix supplémentaire en cette ère nucléaire.

M. Badawi (Egypte)

L'Egypte n'a aucun mal à souscrire pleinement à l'évaluation du Secrétaire général dans ce domaine et a été en mesure d'apprécier le rôle extrêmement précieux de la technique du maintien de la paix, avec tout ce que cela sous-entend dans les circonstances sans cesse renouvelées qui ont conduit au déclenchement des hostilités au Moyen-Orient au cours des quatre décennies écoulées.

Il convient également de reconnaître que certains éléments de la Charte n'ont pas été interprétés de façon à en tirer le maximum. Le plus important d'entre eux est le système de sécurité collective auquel nous demeurons fermement attachés. Nous avons tous réaffirmé ici notre attachement à la Charte, tout en reconnaissant que certaines de ses dispositions n'ont pas toujours été fidèlement respectées ni pleinement exploitées. Dans quelle mesure notre attachement est-il réellement sincère si nous nous contentons d'expressions de regret et de quelques remontrances par-ci par-là sans chercher à nous attaquer aux problèmes qui nous assaillent et à redresser nos torts? Pouvons-nous honnêtement réaffirmer notre attachement alors que nous évitons de nous attaquer à notre échec le plus flagrant, à savoir que nous n'exploitons pas à fond le système de sécurité collective prévu par la Charte pour permettre à la communauté mondiale de sauvegarder la paix et la sécurité internationales? L'Egypte demeure fermement décidée à assurer la pleine réalisation de ce système de sécurité collective et continuera d'oeuvrer dans ce sens avec la plus grande détermination. Nous demandons à la communauté internationale, qui a réaffirmé son attachement à la Charte des Nations Unies, de saisir l'occasion qui s'offre aujourd'hui à elle et d'étudier sérieusement l'élaboration des voies et moyens propres à assurer la complète mise en oeuvre de l'élément le plus précieux de la Charte.

Un autre aspect constructif de la proposition est qu'elle reconnaît la nécessité de développer davantage notre système international actuel. Tout en demeurant résolument attachés à la Charte, nous n'en restons pas moins fermement convaincus que nous ne saurions nous reposer sur nos lauriers, insensibles aux événements. Il serait utile de passer en revue nos réussites et nos échecs et de voir si on ne pourrait pas en tirer un meilleur parti et de quelle façon, pour le bien de la paix et de la sécurité internationales et le progrès de l'humanité. Nous continuerons d'agir en fonction de la Charte des Nations Unies et conformément au droit international mais, en même temps, nous poursuivrons nos efforts pour

M. Badawi (Egypte)

faire en sorte que le système international qui nous régit, et dont les Nations Unies sont la pierre angulaire, soit encore amélioré. Mais nous ne saurions méconnaître l'évolution, positive, négative ou novatrice intervenue depuis que la Charte a été élaborée.

Notre attachement à un système international juste et équitable est inébranlable. Nous poursuivrons nos efforts dans ce sens, de concert avec tous les nombreux Etats épris de paix. Nous ne nous écarterons pas des propositions ou idées novatrices récemment avancées mais, en même temps, nous serons prudents et pragmatiques dans notre démarche, car ce que nous recherchons ce n'est pas la nouveauté mais plutôt le renforcement de nos acquis.

Nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens par des mesures réfléchies, en nous efforçant d'utiliser au maximum l'immense potentiel que renferme la Charte des Nations Unies et de renforcer nos acquis à mesure que nous progressons. Dans les domaines où des efforts complémentaires s'avéreront possibles, ils devront être entrepris en conformité avec la Charte. Les domaines où apparaîtront des notions ou des approches nouvelles devront être clairement définis pour que nous puissions veiller à ce que les efforts internationaux entrepris dans ce sens ne s'opposent pas aux normes et pratiques existantes.

En résumé, nous pensons que les efforts internationaux en faveur d'un système général de sécurité devraient tenir compte des éléments suivants.

Premièrement il faudrait procéder à une analyse concertée des dispositions de la Charte des Nations Unies, de façon à déterminer quelles dispositions n'ont pas été utilisées au maximum.

Deuxièmement, sur la base de cette analyse, la communauté internationale devrait proposer certaines mesures correctives en vue d'assurer la pleine utilisation des dispositions de la Charte et, en particulier, de réaliser toute les possibilités offertes par le système de sécurité collective inscrit dans la Charte.

Troisièmement, l'évolution constatée dans les relations internationales qui ne sont pas traitées dans les dispositions de la Charte des Nations Unies et qui s'est fait jour en raison d'un changement de circonstances ou qui résulte de la pratique internationale, devrait être définie.

Quatrièmement, il conviendrait de veiller à ce que, quelle que soit la façon dont l'évolution ou les tendances auront été définies, elles soient couvertes par la Charte des Nations Unies, qui s'en trouvera ainsi renforcée et améliorée.

M. Badawi (Egypte)

Cinquièmement, certaines de ces mesures peuvent être prises parallèlement. Elles devraient constituer la base du système de sécurité internationale qui nous conduira au XXI^e siècle, et c'est sur la base de ces mesures, et uniquement après qu'elles auront été prises, qu'une décision quant à la nécessité de la création d'un nouveau système général de paix et de sécurité internationales devra être prise.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer notre ferme attachement aux Nations Unies et à leur Charte et exprimer l'avis que les idées et les questions extrêmement importantes que soulève le point 73 de l'ordre du jour devraient être pleinement examinées et faire l'objet d'une décision dans le contexte des Nations Unies et selon les modalités prévues pour ce cas particulier.

M. ALATAS (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : L'examen, cette année, par la Commission, des points relatifs à la sécurité internationale se déroule dans une atmosphère d'espoir renouvelé et d'optimisme suscité par certains événements encourageants. Nous sommes réunis à un moment aussi où l'on reconnaît de plus en plus la nécessité de reconsidérer les problèmes fondamentaux de la paix et de la sécurité internationales en fonction de valeurs et d'intérêts communément partagés.

Depuis la réunion historique de Reykjavik entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique, les deux superpuissances se sont montrées de plus en plus disposées à engager un dialogue et des négociations de fond sur toute une série de questions cruciales pour les relations bilatérales et pour les intérêts du monde entier. Dans le domaine du désarmement, il semble désormais qu'il soit réellement possible de parvenir à un accord sur l'élimination avant la fin de l'année des missiles à portée intermédiaire et à courte portée. Aussi, attendons-nous avec impatience la réunion au sommet imminente de Washington, qui devrait voir la signature d'un tel accord. Cette première étape, qui prévoit le démantèlement réel de catégories spécifiques d'armes nucléaires, revêtira une importance tout à fait particulière non seulement pour l'Europe, mais pour l'Asie et au-delà, ce qui contribuera à l'amélioration de la sécurité et de la stabilité. Cette première étape conduira, nous l'espérons, à de nouveaux accords sur les questions plus complexes de l'espace et des armes stratégiques et donnera un élan nouveau aux négociations multilatérales de Genève sur le désarmement où, notamment, il apparaît tout à fait possible de conclure rapidement une convention sur les armes chimiques.

Nous assistons simultanément à une évolution très nette des points de vue, en particulier, de la part des dirigeants des principaux blocs, en ce qui concerne les questions de sécurité internationale et de désarmement, l'affirmation de nouveaux concepts et de nouvelles approches, qui indiquent, nous l'espérons, l'abandon progressif de réactions idéologiques trop rigides et de réflexes stéréotypés.

Bien qu'il s'agisse de signes prometteurs, rappelons-nous également que nous ne devons pas prendre nos désirs pour des réalités et qu'un large fossé sépare encore les intentions déclarées de leur application concrète. En effet, l'environnement international en matière de sécurité est toujours marqué par une dépendance excessive à l'égard des armements et de la force militaire, le recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'agression, l'occupation étrangère, la

M. Alatas (Indonésie)

coercition économique et l'exploitation. D'où l'absence de relâchement des tensions, la méfiance réciproque entre nations et, malgré les sommes considérables consacrées aux armements, un glissement paradoxal vers une plus grande insécurité, à un coût toujours plus élevé.

La vision par l'humanité d'un nouvel ordre mondial où les Nations Unies, par le biais du système de sécurité collective envisagé dans leur charte, seraient garantes de la paix et de la protection des nations, ne s'est pas concrétisée. Cela ne tient pas à une faille conceptuelle dans le système mais, par manque de confiance mutuelle et de volonté politique, les Etats ont continué à rechercher la sécurité en accumulant des armements. Ainsi, dans notre recherche d'une plus grande sécurité pour tous, il convient de procéder à une évaluation objective et commune des tendances fondamentales et des réalités de notre monde si changeant et donc, de veiller à ce que les concepts et mécanismes du système de sécurité des Nations Unies puissent être appliqués tout en tenant pleinement compte de ces tendances et de ces réalités.

Tout d'abord, il y a la réalité inquiétante de la course aux armements qui, du fait de la mise au point constante de nouvelles armes et de nouveaux systèmes d'armes, tant nucléaires que classiques, et le perfectionnement des armes existantes, poursuit sa spirale inexorable et menace désormais de s'étendre également à l'espace extra-atmosphérique. Prétendre que le potentiel destructif des arsenaux nucléaires mondiaux constitue une menace pour la survie même de l'humanité est une lapalissade. Toutefois, la dynamique de la course aux armements signifie plus que la prolifération d'armes de plus en plus coûteuses et meurtrières, de budgets militaires plus florissants que jamais. Comme nos débats au fil des ans et les nombreuses études et les rapports des Nations Unies l'ont fait ressortir, la course aux armements, dans ses manifestations et incidences diverses, influence aussi de manière négative les choix mondiaux dans tous les autres domaines de la vie de l'homme. Elle encourage la formation d'alliances militaires et de politiques de blocs et renforce les tendances à l'affrontement plutôt qu'à la coopération. Les ressources humaines et matérielles consacrées aux activités militaires à l'échelle mondiale réduisent considérablement nos choix socio-économiques, tant au niveau national qu'international. De plus, la course aux armements, non seulement détourne les ressources du développement, mais a des conséquences négatives sur la portée et la teneur des relations entre Etats. Dans

M. Alatas (Indonésie)

un environnement dominé par la course aux armements, les relations politiques et économiques entre Etats tendent à être de plus en plus subordonnées à des considérations militaro-stratégiques, avec toutes les conséquences néfastes qui en résultent.

Pour toutes ces raisons, persister dans une course aux armements excessivement dépensière et tout à fait disproportionnée aux besoins de légitime défense ou aux degrés de sécurité nationale obtenue revient à retenir une option irrationnelle et tout à fait inefficace.

En cette ère nucléaire, la recherche d'une sécurité unilatérale grâce aux armements s'est avérée une illusion dangereuse. Ni les augmentations quantitatives, ni les améliorations qualitatives des arsenaux d'armes ne peuvent suffire à réduire sensiblement la vulnérabilité d'un Etat ou garantir sa sécurité absolue. Il n'existe par conséquent qu'un seul choix rationnel : rechercher la sécurité commune pour tous grâce à un désarmement nucléaire complet et à des réductions équilibrées pour atteindre des niveaux de plus en plus bas d'armements classiques.

L'interdépendance croissante entre les nations et la corrélation entre les problèmes globaux constituent un autre aspect fondamental des relations internationales contemporaines.

A l'heure actuelle, aucune nation ou groupe de nations, aussi riche ou puissant soit-il, ne peut espérer résoudre individuellement les grands problèmes de la paix mondiale, du développement et de la sécurité, ni imposer unilatéralement ses idées pour une solution. Il ne peut pas non plus se permettre de se dissocier des aspirations et des efforts collectifs de la communauté internationale à cet égard ou de ne pas en tenir compte.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, les facteurs géopolitiques mondiaux convergent d'une façon telle qu'ils rendent impossible de définir la sécurité en termes exclusivement militaires. Nous sommes tous de plus en plus conscients de la multitude de menaces non militaires qui pèsent sur la sécurité nationale et internationale, comme le sous-développement et les perspectives sinistres de croissance économique, le danger de pénurie de ressources, les menaces à la sécurité alimentaire, les pressions démographiques et la dégradation très grave de l'environnement.

M. Alatas (Indonésie)

L'interdépendance sous-entend aussi qu'aucune nation ne peut se sentir en sécurité tant que d'autres ne le sont pas. Elle présuppose nécessairement que la réciprocité des intérêts entre nations tienne compte des besoins des uns et des autres en matière de stabilité et de sécurité. Une sécurité véritable et durable ne peut donc être qu'universelle et mondiale par nature, c'est-à-dire ne fonctionner que sur la base de l'égalité pour tous les Etats et englober tous les domaines des relations internationales.

Parallèlement au phénomène de l'interdépendance, on constate aussi un intérêt renouvelé à l'égard des approches régionales en matière de sécurité et de désarmement, en tant que partie intégrante importante de nos efforts mondiaux. Dans le cadre de cette approche, la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix dans diverses régions du monde offre un choix particulièrement précieux auquel, comme chacun le sait, l'Indonésie et ses autres partenaires de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est souscrivent pleinement.

La création de ces zones suppose l'absence totale d'armes nucléaires dans certaines régions désignées du monde, ainsi que des garanties spécifiques de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre les Etats de la zone. Dans le cas des zones de paix, cela implique aussi des restrictions de plus en plus fortes aux politiques et aux actes des puissances extérieures à la zone, en particulier en ce qui concerne le déploiement de forces, notamment nucléaires, à l'intérieur de la zone. Les zones exemptes d'armes nucléaires et les zones de paix sont particulièrement souhaitables dans les régions qui ont une longue histoire d'instabilité endémique et de conflits, puisque leur création soulagerait les tensions et faciliterait la coopération sur d'autres questions de plus vaste portée. Par ailleurs, nous estimons qu'en créant des zones exemptes d'armes nucléaires, les Etats non dotés d'armes nucléaires pourraient contribuer réellement au désarmement nucléaire en réduisant, du moins progressivement, les limites géographiques à l'intérieur desquelles les armes nucléaires pourraient fonctionner, renforçant du même coup la non-prolifération.

En même temps, en raison des circonstances particulières propres à certaines régions, les modalités et dispositions dans chaque cas devraient être du ressort des Etats de la région intéressée, et tout accord ou arrangement devrait être librement conclu entre ces Etats.

M. Alatas (Indonésie)

Il est également important de renforcer le rôle des organisations régionales et sous-régionales pour leur permettre de résoudre leurs propres problèmes, en matière de sécurité entre autres, grâce à des modalités de coopération régionale de plus vaste portée. En effet, dans de nombreuses régions du monde, cette coopération s'étend, depuis un certain temps, aux domaines économique, social et culturel. Son efficacité s'est traduite par le règlement pacifique de différends et l'adoption de certaines mesures de limitation des armements; aussi, la concurrence régionale en matière d'armements s'est trouvée freinée, voire annulée, au bénéfice de la sécurité régionale.

Nos efforts collectifs pour renforcer la paix et la sécurité internationales et relever les défis de l'avenir ne sauraient être couronnés de succès tant que des tensions et des conflits persistent dans de nombreuses parties du monde. Il est navrant de constater que durant les 40 dernières années, la majorité des guerres ont été déclenchées, ou le sont encore, dans les régions d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces explosions de violence et ces troubles dont le prix à payer est la perte de tant de vies humaines et la destruction de tant de biens matériels, ont pour origine la violation continue des droits fondamentaux des nations et des peuples et des principes essentiels consacrés dans la Charte. La lutte pour l'autodétermination et l'indépendance véritable, la justice et l'égalité raciale, le progrès économique et l'émancipation sociale continuent de se heurter à des structures périmées fondées sur la domination, l'exploitation et des formes néo-colonialistes de coercition, de subversion et d'intervention. Beaucoup trop souvent, les conflits régionaux ont été avivés par la rivalité et les différends Est-Ouest sous-jacents.

Pour progresser vers l'instauration d'un ordre mondial plus viable assurant à tous sécurité et prospérité, les dirigeants des nations doivent unir leurs efforts et coopérer pour trouver rapidement une solution à ces conflits. Cela impose le respect le plus rigoureux des préceptes fondamentaux de la Charte, des normes et principes de droit international universellement acceptés, des valeurs fondamentales et des droits de l'homme des nations et des peuples. Plus concrètement, il nous faut également faire nôtres les paroles du Secrétaire général qui, dans une de ses récentes allocutions, a déclaré :

M. Alatas (Indonésie)

"... La guerre n'apporte pas de victoire et la menace du recours à la force ne sert qu'à aggraver les problèmes. Nous avons pu constater que le refus du dialogue rend plus difficile la recherche de solutions. Nous avons eu la preuve que les impasses ne sont favorables à aucune des parties. Nous voyons chaque jour que le simple fait de réaffirmer des positions déjà bien connues, nous entraîne dans des voies sans issue. Quelles que soient les raisons, bonnes ou mauvaises, des conflits ou des divergences internationaux, le fait qu'ils subsistent impose un lourd tribut aux peuples des deux parties - en vies perdues, en espoirs déçus, en confiance ébranlée et en moral affaibli."

En fin de compte, le monde a subi un changement fondamental dans un domaine extrêmement important. L'émergence de nations nouvellement libérées du colonialisme et la création du Mouvement des pays non alignés ont conduit à une transformation radicale de la carte politique du monde. De ce fait, les préoccupations et intérêts spécifiques des pays de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine, particulièrement sur des questions touchant la guerre et la paix, la sécurité et le développement, ont pris la place qui leur revenait de plein droit dans le paysage international et dans le processus de prise de décision internationale.

Face à ces réalités diverses, aux graves problèmes et aux tendances qui ont surgi sur la scène mondiale, toute initiative pour renforcer la paix et la sécurité internationales devrait tenir compte de certains éléments fondamentaux. Premièrement, dans un monde de plus en plus interdépendant, le multilatéralisme et la démocratisation des relations entre Etats ne sont plus des options mais une nécessité vitale. Deuxièmement, la reconnaissance des droits fondamentaux et des intérêts légitimes des nations et des peuples est une condition préalable à toute paix durable. Troisièmement, des efforts toujours plus accentués pour parvenir à un désarmement véritable et à une réduction des armes, notamment dans le domaine nucléaire, s'imposent en toute priorité. Quatrièmement, l'éradication de la pauvreté et du sous-développement qui affectent des couches importantes de l'humanité et l'élimination des structures et des modalités inéquitables du système actuel des relations économiques internationales ne peuvent plus être considérées comme des objectifs à long terme mais comme des problèmes à régler d'urgence car ils relèvent de la sécurité nationale et internationale. Cinquièmement, le

M. Alatas (Indonésie)

règlement juste et global des conflits et des différends dans les nombreuses régions est indispensable à l'instauration d'une paix stable et d'une sécurité véritable dans le monde.

Si l'on s'inspire de ces critères, il est alors évident qu'il nous faut réactiver les institutions multilatérales, notamment les Nations Unies. L'Indonésie est convaincue qu'une attitude réellement globale est indispensable dans le domaine de la sécurité internationale : globale, non seulement par la participation de toutes les nations et de toutes les régions mais également par l'intrication de tous les aspects des relations internationales.

A cet égard, la proposition des pays socialistes relative à la création d'un système global de sécurité internationale, présentée l'année dernière et précisée au cours de la présente session, est particulièrement intéressante et opportune. Nous nous félicitons des explications fournies la semaine dernière par le représentant de l'URSS, le Ministre des affaires étrangères, M. Petrovsky et des assurances qu'il a renouvelées, à savoir que le système envisagé fonctionnerait sur la base de la Charte et dans le contexte des Nations Unies. En fait, comme le réaffirmait déjà la résolution adoptée l'année dernière sur cette question :

"... le système de sécurité collective institué par la Charte des Nations Unies demeure un instrument fondamental et irremplaçable de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales". (Résolution 41/92, par. 1)

Ma délégation est fermement convaincue que la Charte des Nations Unies doit rester le pivot de tous efforts visant à la création d'un système de sécurité global. En fait il importe avant tout de garantir l'application rigoureuse des dispositions de sécurité collective et de développer, si besoin est, des mécanismes et des modalités complémentaires afin de rendre ce système plus efficace et plus opérationnel au regard des réalités contemporaines et des exigences d'un monde en constante évolution. A cet égard, le renforcement du rôle du Conseil de sécurité et celui du Secrétaire général dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits revêt une importance particulière.

Les auteurs de la notion de sécurité globale estiment, nous en prenons acte, que des échanges de vues plus poussés seront nécessaires pour donner corps aux idées avancées. L'Indonésie, quant à elle, est disposée à participer de façon constructive à une telle démarche. Le cadre et la manière dont pourraient se

M. Alatas (Indonésie)

dérouler ces discussions requièrent toute notre attention. Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité d'examiner très sérieusement les différentes possibilités qui s'offrent à nous afin de procéder avec le plus d'efficacité possible.

En dernière analyse, le plus important, nous semble-t-il, est que, grâce à une confiance renouvelée et à un attachement réaffirmé en la Charte, tous les Etats Membres s'unissent pour veiller à ce que les Nations Unies assument pleinement le rôle pour lequel elles ont été créées : celui d'instrument universel habilité à régler les problèmes fondamentaux que doit affronter l'humanité.

M. BUI XUAN NHAT (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : A l'ère nucléaire et spatiale, la paix et la sécurité mondiales deviennent fragiles et peu sûres si elles ne reposent que sur des techniques perfectionnées, la politique de puissance et la menace ou l'emploi de la force dans les relations internationales, notamment en présence de la menace d'un auto-anéantissement nucléaire.

Le débat sur la question de la sécurité globale a été entamé à la quarante et unième session de l'Assemblée générale et il est important de le poursuivre de manière concrète en l'orientant vers une action aussi positive que possible.

A l'heure actuelle, deux tendances fortement opposées existent dans la politique mondiale. Il y a, d'une part, les éléments qui accroissent la crainte de l'homme pour son avenir : la course aux armements, qui se poursuit sans relâche et qui menace même maintenant de s'étendre à l'espace; les foyers de tension persistants; la pauvreté croissante, qui est le lot de nombreuses régions du monde, et les violations grossières des droits de l'homme, qui se poursuivent sur une grande échelle. D'autre part, les peuples se rendent compte de plus en plus qu'une telle situation est intolérable et que la communauté internationale doit oeuvrer de concert pour rectifier la situation.

Le nouveau concept de système général de paix et de sécurité internationales coïncide avec les efforts de six Etats appartenant à quatre continents, qui ont maintes fois lancé un appel en faveur de l'élaboration d'"un nouveau concept de sécurité universelle, exempt d'armes nucléaires". L'élaboration de la sécurité globale est un processus historique associé à la création de garanties sûres non militaires et non violentes de sécurité de tous les Etats sur une base égale et dans tous les domaines des relations internationales. Nous savons fort bien qu'un système général de paix et de sécurité internationales ne peut surgir tout fait, immédiatement, comme une sorte de structure artificielle. C'est un système qui n'est pas statique, mais dynamique. Son dynamisme dépend d'actions résolues de la part de la communauté internationale tout entière. Il s'agit là d'une affaire internationale qui exige des efforts concertés et du temps. L'opinion publique a revêtu une importance plus grande dans ce processus. Le réalisme politique a de moins en moins confiance en ceux qui évitent un dialogue égalitaire et refusent de rechercher sérieusement des moyens de mettre fin à la course aux armements et de réduire la menace nucléaire. Nous sommes d'avis qu'un système général de paix et

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

de sécurité internationales devrait être à la fois horizontal, recouvrant tous les pays et toutes les régions, et vertical, tenant compte de tous les éléments qui sous-tendent les relations internationales, militaires, politiques, économiques, écologiques et humanitaires. Pour construire l'édifice de la sécurité, il est nécessaire de se soucier également de chaque étage et de chaque section.

L'idée d'un système général de sécurité internationale est une philosophie et un plan d'action concret tendant à éliminer l'emploi de la force et l'intimidation dans les relations internationales. Son instauration serait conforme aux dispositions de la Charte et permettrait d'en exécuter les objectifs et les principes à l'ère nucléaire et spatiale qui est la nôtre. Chaque nation commencerait à réajuster sa politique et ses actions pour les aligner sur les objectifs des Nations Unies, abandonnant ses propres méthodes d'approche, faisant une analyse novatrice de tous les problèmes naissants et renonçant à des intérêts égoïstes. Un système général de sécurité internationale ne signifie pas simplement l'absence de guerre. Son objectif doit être de faire appel au système tout entier de coopération internationale pour rendre la guerre impossible, créant ainsi des conditions favorables au développement. Il faut instaurer un système de garanties matérielles, politiques, militaires, économiques, écologiques, humanitaires, juridiques et psychologiques de sécurité.

Il va sans dire qu'un système général de sécurité international ne peut automatiquement faire disparaître tous les problèmes et toutes les contradictions actuelles. Les relations internationales continueront d'évoluer sur la base d'une combinaison de rivalités et de coopération. Mais un système de sécurité favoriserait la coopération, si bien que tous les problèmes naissants pourraient être résolus par des moyens pacifiques et non pas militaires.

La course aux armements et le perfectionnement des techniques militaires ne sauraient garantir la sécurité sur le plan national ou international, parce que la technologie, même la plus perfectionnée, sur la terre ou dans l'espace, ne peut représenter une défense contre les armes nucléaires. C'est pourquoi la sécurité est essentiellement une question politique plutôt que technique, qui ne peut être résolue que par des moyens politiques. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, alors que toute l'humanité est menacée d'une catastrophe nucléaire, la réduction de la sécurité de toute nation de la communauté internationale aurait fatalement des

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

incidences négatives pour la sécurité internationale en général. Le monde est un tout et sa sécurité est indivisible. C'est pourquoi la sagesse suprême consiste à ne pas penser qu'à soi, surtout si c'est au détriment de l'autre partie.

Pour parvenir à un monde réellement sûr, il convient de prendre des mesures pratiques afin d'instaurer la confiance entre les nations sur une base de démocratisation; de développer l'idée que l'on peut vivre en paix, que la guerre et la violence n'ont pas place dans la conscience humaine; d'abandonner des modes de pensées stéréotypés par catégories d'hostilité; d'éliminer les positions d'affrontement; de renforcer les règles du comportement civils et de créer un climat de franchise dans les relations internationales.

Historiquement, la méfiance dans les affaires internationales était à n'en pas douter une réaction devant l'apparition d'Etats dotés d'un système social nouveau ou d'un ordre politique différent. Toutefois, elle est devenue un facteur de tension et même une cause de guerre lorsqu'elle s'est transformée en politique d'intervention et d'agression. Cela est encore plus vrai aujourd'hui qu'auparavant. Ce sont les atteintes à l'indépendance et au droit des nations à un choix indépendant et à un mode original de développement qui constituent une source de méfiance, avec toutes les conséquences dangereuses que cela entraîne pour l'humanité tout entière à notre époque compliquée.

S'agissant de la question de la confiance entre les nations, force nous est de rappeler les réalisations obtenues en septembre dernier à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe. Le Document final de la Conférence de Stockholm contient non seulement la confirmation et l'application du principe de non-recours à la force, mais également des mesures susceptibles d'inspirer la confiance et la sécurité dans le domaine militaire. Au niveau pratique, il s'agit d'un ensemble détaillé et bien conçu de mesures politiques et militaires qui contribueront à réduire le danger d'un affrontement militaire en Europe, le continent le plus fortement armé de notre planète.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

En adoptant ces mesures d'instauration de la confiance sur le plan militaire, la Conférence de Stockholm posait des bases importantes pour la création d'un climat de confiance et de sécurité en Europe. Sans cela, il sera impossible de préserver ce qui est déjà acquis.

Les résultats de la Conférence de Stockholm sont la suite pratique de l'Acte final d'Helsinki qui tient compte des réalités politiques et militaires existantes en Europe. En fait, il s'agit du premier accord réalisé dans le contexte du programme à grande échelle de paix, de désarmement et de sécurité avancé le 15 janvier 1986 par Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique. Il est utile de souligner que les accords de Stockholm ont été possibles grâce aux efforts systématiques des pays socialistes, des Etats neutres et non alignés et de tous les participants à la Conférence. Le réalisme politique, le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve ont permis à la Conférence de surmonter les difficultés et les obstacles nombreux sur la voie d'un compromis reposant sur un équilibre mutuellement acceptable des intérêts de sécurité de tous les pays participants. Voilà pourquoi maintenant, la tâche la plus importante est de commencer à appliquer véritablement ces mesures.

Le récent accord soviéto-américain réalisé en principe sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et plus courte et le troisième sommet, qui doit avoir lieu très prochainement entre le Secrétaire général Gorbatchev et le Président Reagan au mois de décembre, constitue une étape importante sur la voie menant à la réduction d'un danger de désastre nucléaire et à l'amélioration du climat politique international.

L'interdépendance grandissante des Etats crée une tâche essentielle, celle de développer une interaction humanitaire internationale, qui est l'un des aspects les plus importants de l'établissement d'une sécurité d'ensemble, de la confiance et de la coopération entre nations. L'élimination du génocide, de la discrimination raciale et de l'apartheid contribuerait à faire disparaître les graves fléaux sociaux qui sapent la sécurité dans le monde entier.

L'établissement d'un système général de paix et de sécurité internationales n'exige pas seulement l'élimination des foyers de tension et de conflits mais également la prévention de nouveaux foyers de danger militaire.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

La paix et la sécurité régionales sont inséparables de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, le problème essentiel pour l'humanité est celui de la survie, qui est tout aussi aigu et pressant pour l'Europe que pour l'Afrique, l'Amérique et le Pacifique. Le renforcement et la consolidation de la paix et de la coopération dans une région donnée constitueraient un apport positif à la protection de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

En Amérique centrale, l'Accord de Guatemala sur une procédure d'établissement d'une paix ferme et durable en Amérique centrale, signé en août dernier par le Guatemala, El Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Costa Rica démontre la disposition et la résolution des peuples d'Amérique centrale à : "donner le pas au dialogue sur la violence et à la raison sur les ressentiments" (A/42/521, annexe, p. 3) et à forger un avenir de paix pour l'Amérique centrale.

Au Moyen-Orient, on voit s'amorcer une tendance prometteuse à une juste solution d'une crise régionale de longue durée. A cette fin, une conférence internationale sur le Moyen-Orient devra avoir lieu sans tarder avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties intéressées, y compris le représentant légitime du peuple palestinien, l'Organisation de libération de la Palestine.

Notre région, l'Asie et le Pacifique, demeure l'une des régions les plus agitées du monde. C'est là que depuis 40 ans les populations ne connaissent vraiment plus la paix. A l'heure actuelle, bien que dans l'ensemble l'Asie et le Pacifique n'aient pas encore été autant militarisés que l'Europe, les possibilités de militarisation sont vraiment immenses et les conséquences en sont extrêmement dangereuses. Voilà pourquoi le Viet Nam appuie résolument l'initiative prise à Vladivostok par l'Union soviétique relative à la création d'un système de paix et de sécurité en Asie et dans le Pacifique, destinée à consolider la paix, la sécurité et la coopération sur la base de l'égalité et des avantages mutuels entre Etats de la région. Le Viet Nam se joint également à de nombreux autres pays pour appuyer l'initiative de la République populaire de Mongolie prévoyant la conclusion d'un traité de non-recours à la force ou à la menace de la force entre les Etats de la région. Nous soutenons tous les efforts tendant à transformer l'océan Indien en une zone de paix, et l'Asie du Sud-Est, la région du Pacifique sud et la péninsule coréenne en zones exemptes d'armes nucléaires ainsi que la récente proposition de la République populaire démocratique de Corée sur la réduction échelonnée des forces armées.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

En Asie du Sud-Est, les trois pays d'Indochine plus que les autres ayant trop souffert de la guerre chérissent la paix et souhaitent connaître l'amitié et la coopération avec les autres pays du monde entier et surtout avec leurs voisins. Tout en luttant résolument pour défendre leur indépendance et leur souveraineté, ces trois pays n'ont épargné aucun effort pour que l'Asie du Sud-Est soit une zone de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération. Nous sommes très désireux de rechercher par un dialogue poursuivi de bonne foi, des solutions politiques aux problèmes de la région, y compris la question du Kampuchea, sur la base de l'égalité, du respect de la souveraineté les uns des autres et de la compréhension mutuelle.

En ce moment, des signes favorables et encourageants se manifestent dans la politique mondiale, mais les facteurs propres à faire naître les tensions persistent néanmoins. Espérons que grâce aux efforts inlassables de toutes les forces éprises de paix et avec la coopération de tous les Etats Membres, la tendance salubre et constructive qui se dessine actuellement dans les affaires internationales se poursuivra sans désespérer, qu'une paix et une sécurité durables seront fermement cimentées et favorisées aux niveaux international, régional et national, chacun ajoutant sa pierre à l'édifice d'un vrai système de sécurité internationale.

M. IN SOPHEAP (Kampuchea démocratique) (interprétation de l'anglais) :

Bien que l'on ait annoncé la conclusion imminente d'un traité sur les missiles nucléaires de portée intermédiaire et plus courte, et malgré les plus grands efforts que nous faisons en vue du désarmement, la situation internationale actuelle demeure inquiétante. Lourde de dangers émanant de la politique de domination et de pouvoir, de la course aux armements, de l'appauvrissement des pays en développement, cette situation devient encore plus tendue à cause des conflits régionaux déclenchés par les actes d'agression et d'occupation continus de la part de puissances expansionnistes contre d'autres pays. Etant donné que depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il y a déjà eu plus de 150 guerres régionales menées au moyen d'armes classiques, causant plus de 20 millions de morts, il est plus nécessaire que jamais de mettre un terme à ces conflits locaux qui représentent tous des sources latentes d'une éventuelle guerre généralisée.

M. In Sopheap (Kampuchea démocratique)

Ces conflits régionaux sont le résultat d'une violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et menacent constamment la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Les Nations Unies se sont toujours efforcées d'éliminer ces foyers de guerre et ont adopté des résolutions conformes à leur charte, présentant le cadre nécessaire à la solution juste et durable de ces problèmes dans l'intérêt des parties intéressées et de la communauté internationale également. Pour ne citer que quelques exemples, si les résolutions de l'Assemblée générale sur le Kampuchea, qui ont été adoptées depuis neuf ans à une majorité écrasante, étaient appliquées par les agresseurs qui ont causé le conflit, le Kampuchea recouvrerait son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, l'Asie du Sud-Est et la région de l'Asie du Pacifique jouiraient à nouveau de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la coopération. De même, si les huit résolutions de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan étaient appliquées par les agresseurs qui ont provoqué le conflit, l'Afghanistan se verrait restituer son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, et la paix, la sécurité, la stabilité et la coopération seraient rétablies en Asie du Sud-Ouest.

L'an dernier, dans cette même salle, notre commission a adopté un projet de résolution intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", qui est devenu, après avoir été adopté par l'Assemblée générale, la résolution 41/90. Le paragraphe 2 du dispositif de cette résolution stipule :

"Prie de nouveau ... tous les Etats de se conformer strictement, dans leurs relations internationales, aux engagements qu'ils ont pris en vertu de la Charte des Nations Unies et, à cette fin, de :

a) S'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, à l'intervention, à l'ingérence, à l'agression, à l'occupation étrangère et à la domination coloniale et à toute mesure de coercition politique ou économique qui viole la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et la sécurité d'autres Etats ou la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources naturelles;

b) S'abstenir d'appuyer ou d'encourager de tels actes, pour quelque raison que ce soit, rejeter toute situation découlant de ces actes et refuser de la reconnaître;"

M. In Sopheap (Kampuchea démocratique)

Il convient de faire remarquer que les agresseurs du Kampuchea et de l'Afghanistan qui ont voté en faveur de cette résolution continuent de la violer avec cynisme.

Si les résolutions adoptées par notre organisation étaient appliquées de bonne foi, surtout par ceux qui les ont adoptées ou qui en ont même pris l'initiative, notre monde serait beaucoup plus pacifique et plus sûr qu'il ne l'est aujourd'hui, et de nombreux obstacles qui entravent les relations internationales seraient éliminés, ouvrant la voie à une coopération économique accrue et au développement ainsi qu'au désarmement. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Etant donné les changements que connaît le monde d'aujourd'hui et la corrélation qui existe entre les questions les plus importantes, toutes les idées et toutes les propositions bien intentionnées visant à remédier aux imperfections découvertes en toute objectivité et à accroître l'efficacité des Nations Unies devraient bien entendu être examinées dans le cadre voulu et à la lumière des dispositions de la Charte. Loin de tomber en désuétude, notre organisation continue à contribuer et sans aucun doute contribuerait encore plus efficacement au renforcement de la sécurité internationale, si personne ne violait l'esprit de sa charte et surtout si personne ne s'adonnait à des pratiques qui sapent son activité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En tant qu'exemple de cette activité destructrice, je voudrais indiquer brièvement certaines pratiques qui ont empêché le règlement de l'un des plus graves problèmes, celui de la guerre d'agression et d'occupation d'un pays, à savoir le Kampuchea.

Premièrement, en janvier 1979, alors que le Kampuchea démocratique était envahi et que des forces d'agression comptant à peu près un quart de million d'hommes menaient leurs campagnes d'anéantissement successives, ici, au Conseil de sécurité, la superpuissance qui était à l'origine du "Système global de paix et de sécurité internationales", dans le but de permettre à l'Etat qui était son client de mener jusqu'au bout sa conquête, a opposé deux fois son veto aux résolutions du Conseil de sécurité exigeant le retrait des envahisseurs. Ces veto ont empêché le Conseil de sécurité d'apporter au stade la plus opportun une solution à la situation très grave qui s'est créée alors et qui menace encore aujourd'hui la stabilité et la sécurité de toute la région.

Dans l'intervalle, on s'est fiévreusement livré à des manoeuvres diplomatiques pour faire accepter le fait accompli de l'agression. A la Conférence au sommet du Mouvement des non-alignés à la Havane un autre subalterne régional de la

M. In Sopheap (Kampuchea démocratique)

superpuissance n'a pas hésité à profiter de sa qualité de pays hôte pour faire arbitrairement obstruction à la participation du Kampuchea démocratique. En agissant de la sorte, il a défendu l'agresseur et condamné la victime de l'agression. De plus, en collusion avec l'agresseur, il a provoqué des remous au sein du Mouvement des non-alignés dont le Kampuchea est l'un des membres fondateurs, et a parlé en termes désobligeants de ce mouvement.

Deuxièmement, depuis l'invasion du Kampuchea, l'Assemblée générale consacre chaque année un examen en profondeur à ce problème. Sur la base des principes sacrés de la Charte, elle adopte des résolutions qui exigent un retrait total des troupes étrangères, le respect du droit du peuple du Kampuchea à décider librement de son propre avenir et le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea. Sa récente résolution du 14 octobre dernier a reçu l'appui de 117 Etats Membres, c'est-à-dire des trois quarts des membres des Nations Unies, représentant des régimes de toutes tendances, neutres et non alignés, libéraux, démocratiques ou socialistes.

En 1981, la Conférence internationale sur le Kampuchea a eu lieu sous les auspices des Nations Unies. Elle a énoncé, conformément à la Charte, les principes fondamentaux d'un règlement politique global et a adopté une déclaration réaffirmant la même demande légitime que celle contenue dans les résolutions appropriées de l'Assemblée générale. La superpuissance qui soutient financièrement l'agression, et la puissance d'occupation, qui avait créé le problème et détenait donc la clef du règlement, ont rejeté avec arrogance les résolutions des Nations Unies et la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea. En outre, elles les ont boycottées et ont répudié le rôle de ces organismes dans le règlement du problème du Kampuchea. Ce qui est ironique, c'est qu'il y a quelques jours, au sein de cette même commission, un représentant de ladite superpuissance a maintenu avec une innocence touchante que l'on adoptait des résolutions afin de les appliquer et a soutenu la nécessité d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale sur le désarmement.

Au lieu de se conformer aux résolutions de la majorité écrasante de la communauté internationale que représente notre organisation, les agresseurs du Kampuchea, avec le soutien et la complicité de leur grand protecteur, ont poursuivi leurs activités en dehors des Nations Unies afin de mettre le Kampuchea devant le fait accompli.

M. In Sopheap (Kampuchea démocratique)

Leurs propositions de tenir une conférence régionale entre les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et les prétendus Etats indochinois, parmi lesquels le régime fantoche de Phnom Penh, ou une conférence du type de la Conférence de Genève de 1962 sur le Laos, ou encore des négociations entre Kampuchéens pour faire passer leur guerre d'agression pour une guerre civile au Kampuchea, ne sont rien d'autre que des manoeuvres dilatoires et des pièges qui montrent bien leur mépris pour la Charte des Nations Unies et pour le droit international qui régit les relations entre Etats.

Maintenant qu'ils sont embourbés dans leur aventure expansionniste et se trouvent devant des difficultés inextricables dans le pays et une implacable condamnation mondiale, les agresseurs essaient de faire preuve de souplesse et prétendent que l'heure n'est plus maintenant à la confrontation mais au dialogue. Ils font tout leur possible pour dissimuler le fait que c'est précisément eux qui, en envahissant le pays, ont engagé les hostilités et qui, en poursuivant leur occupation, continuent en fait d'alimenter l'affrontement. Toute leur propagande vise à détourner l'attention de la communauté internationale de la réalité de leurs crimes et de leur stratégie expansionniste. Pour parvenir à leurs fins, ils n'hésitent pas à parler avec cynisme d'une prétendue réconciliation nationale dans le cadre du régime fantoche mis en place et maintenu par leurs forces d'occupation. Tout leur appareil de propagande et de désinformation sert ce but unique : faire accepter comme un fait accompli leur politique d'agression et d'expansion mondiale ou régionale.

Voilà quelques faits concrets qui montrent le peu de cas que la superpuissance en question et ses lieutenants régionaux font de l'Organisation des Nations Unies lorsque celle-ci n'épouse pas leurs intérêts d'expansion et de domination, et comment ils se servent de la diplomatie non comme un moyen pacifique de règlement des différends mais comme un stratagème subtil pour soutenir sur le terrain des actes d'agression. Voilà pourquoi, en ce qui concerne l'établissement d'un système général de paix et de sécurité internationales conçu par la superpuissance en question, ma délégation partage les graves objections et réserves déjà formulées ici et le désir général de préserver la Charte des Nations Unies et d'empêcher la création d'un système qui servirait surtout son inventeur et ses satellites, qui sont passés maîtres dans l'art de manier la propagande et la diplomatie pour atteindre leurs objectifs de conquête et d'expansion; un système qui ferait concurrence aux Nations Unies et pourrait fournir à ses auteurs prétexte à

M. In Sopheap (Kampuchea démocratique)

continuer à faire preuve de cynisme et de perfidie et à esquiver leurs obligations s'agissant de se conformer à la Charte des Nations Unies et de reconnaître les règles et principes du droit international.

Notre appréhension n'est certainement pas dépourvue de fondement lorsqu'on se souvient de ce qui s'est passé il y a huit ans. Le 14 décembre 1979, la trente-quatrième session de l'Assemblée générale adoptait à une écrasante majorité un projet de résolution présenté par l'Union soviétique sous le titre "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales". Le projet, qui est devenu la résolution 34/103, définit clairement la politique d'hégémonie comme suit :

"... la politique d'hégémonie est une manifestation de la volonté d'un Etat ou d'un groupe d'Etats de contrôler, dominer et assujettir, politiquement, économiquement, idéologiquement ou militairement, d'autres Etats, peuples ou régions du monde."

Elle se manifeste par le recours ou la menace du recours à la force, la domination et l'intervention étrangères.

"La politique d'hégémonie, tant mondiale que régionale, sous toutes ses diverses formes, aboutit à une menace grave pour la paix et la sécurité internationales."

Par cette résolution, l'Assemblée générale a condamné sans équivoque "la politique d'hégémonie sous toutes ses manifestations", et elle a demandé

"... que toutes les forces d'occupation se retirent dans leurs propres territoires, de façon à permettre aux peuples de tous les Etats de régler et de gérer leurs propres affaires." (Résolution 34/103, par. 7)

Onze jours plus tard, l'Afghanistan était envahi et la suite des événements est bien connue de tous.

Depuis des dizaines d'années déjà, nous entendons de beaux discours alors que leurs auteurs font tonner les canons et les fusils en bien des points de notre planète. Nous avons appris à notre détriment que, sous couvert de paix et de désarmement, mots fascinants, on parle en fait de préparatifs de guerre et de course effrénée aux armements. On nous assure maintenant que nous sommes dans l'ère de la "glasnost", une ère où, selon les allégations de M. Gorbatchev, Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique

"... le Parti maintenant adhère fermement au principe selon lequel les actes doivent suivre la parole."

M. In Sopheap (Kampuchea démocratique)

Il a déclaré cela lors d'une interview au magazine Time, paru le 9 septembre 1985. Cette déclaration mérite d'être applaudie. La nouvelle rhétorique de la "glasnost" est tout aussi belle, sinon plus, que les rhétoriques du passé. Par exemple, le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique nous a fait la leçon sur le thème "Réalité et garanties d'un monde sûr". C'était si bien dit et écrit que je ne peux m'empêcher d'en citer quelques passages :

"Une condition indispensable à la sécurité générale est le respect absolu de la Charte de l'ONU et du droit des peuples à choisir souverainement le mode et les modalités de leur développement : révolution ou évolution; mais aussi droit au statu quo social. Et c'est exclusivement une affaire intérieure. Il faut bannir toute tentative, directe ou indirecte, visant à orienter le développement des pays 'autres', à s'ingérer dans leur développement. Tout aussi inadmissibles sont les tentatives de déstabiliser de l'extérieur des gouvernements en place."

...

Les membres permanents du Conseil de sécurité pourraient devenir les garants de la sécurité régionale, et s'engager de leur côté à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force ou à renoncer à toute présence militaire provoquante. Car c'est là l'un des facteurs qui attisent les conflits régionaux."

...

Il faudra accroître résolument l'autorité et le rôle de l'ONU ..." (A/42/574, p. 7 et 11)

Ces paroles si sages et si captivantes ne manqueraient pas de convaincre les plus récalcitrants si, au Kampuchea et en Afghanistan, les armes soviétiques cessaient de massacrer la population et de détruire le pays, si l'agression étrangère cessait et si les forces d'occupation se retiraient, si les résolutions pertinentes des Nations Unies étaient appliquées si, au lieu de chercher à fourvoyer la communauté internationale dans la recherche d'un prétendu système général de paix et de sécurité internationales, ils se contentaient purement et simplement d'appliquer la Charte des Nations Unies. C'est là le moyen le plus efficace de renforcer la sécurité internationale. Nous demandons aux tenants de la politiques de puissance et de domination, et plus particulièrement à ceux qui

M. In Sopheap (Kampuchea démocratique)

allument des foyers de tension régionale au Kampuchea et en Afghanistan, d'agir selon leur propre théorie. Le plus tôt sera le mieux car le peuple commence à comprendre que la "glasnost" sous sa forme actuelle diffère totalement de la "glasnost" que l'on pourrait espérer.

M. RAKOTONDRAMBOA (Madagascar) : L'annonce, pour le 7 décembre prochain, d'un sommet soviéto-américain au cours duquel serait signé un traité sur l'élimination des missiles à moyenne et à courte portée constitue un événement que ma délégation tient à saluer. D'autant que, pour la première fois, s'ouvre la perspective de réductions massives des armements nucléaires stratégiques, d'une interdiction générale des essais et d'un désarmement nucléaire stratégique.

La paix et la sécurité internationales ne peuvent, en effet, être assurées que par le désarmement général et complet, notamment nucléaire, sous un contrôle international efficace. Le temps est venu pour ces deux Etats les plus puissants militairement de donner l'exemple, en surmontant leur méfiance réciproque et leurs rivalités pour engager enfin des négociations sérieuses dans un esprit de bonne volonté et, en tenant compte des intérêts de toute l'humanité.*

Le temps est également venu de prendre conscience que la confrontation Est-Ouest, en s'étendant aux conflits locaux et régionaux, les aggrave, rend leur solution difficile et menace la paix du monde. Cette confrontation entretient la plupart des foyers de tension en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique centrale. Elle entrave la réalisation des buts de la Charte des Nations Unies et est incompatible avec les principes qui y sont énoncés.

C'est dans ces conditions que le régime odieux et belliqueux d'apartheid peut défier impunément la communauté internationale et traiter par le mépris les résolutions les plus solennelles de l'Organisation des Nations Unies, malgré le génocide sur sa propre population, malgré son occupation illégale de la Namibie, malgré le terrorisme d'Etat pratiqué contre les Etats indépendants voisins. Le soutien multiforme dont bénéficient les tenants du racisme institutionnalisé empêche le Conseil de sécurité d'adopter des sanctions globales et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud et favorise en outre l'acquisition par celle-ci d'une capacité nucléaire.

En raison de cette même confrontation Est-Ouest, l'océan Indien devient le théâtre d'une escalade continue de la présence militaire des grandes puissances. Les Etats du littoral et de l'arrière-pays notent avec inquiétude et une vive préoccupation l'élargissement et le perfectionnement des bases existantes, les tentatives d'en créer de nouvelles et l'installation de nouvelles structures de

* M. Nashashibi (Jordanie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Rakotondramboa (Madagascar)

commandement militaire, autant d'activités mettant en péril l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique des Etats de la région.

Cela fait cependant 16 ans que l'océan Indien a été déclaré zone de paix par la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale. Ma délégation exprime le ferme espoir que pourra, au plus tard en 1990, se tenir enfin la Conférence sur l'océan Indien prévue à Colombo, avec la pleine et active participation de tous les Etats intéressés, de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux pays maritimes, en vue d'en assurer le succès.

Partant de la constatation qu'il serait vain d'assurer la sécurité internationale sans un environnement économique mondial stable et équitable, base essentielle de la paix mondiale, le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar souscrit pleinement au renforcement de la coopération internationale aux fins du développement et aux efforts en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international. A cet égard, il se félicite de l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 41/128, en date du 4 décembre 1986, portant Déclaration sur le droit au développement, ainsi que de la tenue à New York, du 24 août au 11 septembre 1987, de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Le Document final de ladite conférence souligne clairement la relation entre le désarmement et le développement, éléments qui peuvent en eux-mêmes être source de sécurité.

A cet égard, il convient de rappeler que, dès 1970, dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, l'Assemblée générale avait affirmé "sa conviction qu'il existe un lien étroit entre le renforcement de la sécurité internationale, le désarmement et le développement économique des pays, si bien que tout progrès accompli vers la réalisation de l'un d'eux constituera un progrès vers la réalisation de tous ces objectifs." (Résolution 2734 (XXV), par. 19)

Nous formons seulement le voeu que soient, dans un avenir proche, créés les mécanismes financiers internationaux pour faciliter le transfert des ressources dégagées par des mesures de désarmement vers le développement socio-économique, car le développement permettrait de mettre fin aux fléaux auxquels sont confrontés de nombreux pays du tiers monde et qui ont nom la pauvreté, le chômage, la faim et la malnutrition, les épidémies et les problèmes de santé, l'exploitation et

M. Rakotondramboa (Madagascar)

l'agression et les inégalités sociales. Dans un monde interdépendant, il est de l'intérêt de tous d'éradiquer ces fléaux créateurs de risques inacceptables pour la communauté internationale en général.

Issue du processus de décolonisation auquel l'Organisation des Nations Unies avait donné une impulsion irrésistible, Madagascar réaffirme son attachement aux buts et principes de la Charte. Notre organisation représente l'instance internationale la mieux appropriée pour le rôle central qu'elle joue aussi bien dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le règlement pacifique des crises et des différends internationaux que dans le progrès de la coopération internationale dans tous les domaines, sur la base de l'égalité souveraine des Etats, et dans l'établissement de relations économiques équitables et justes. La capacité des Nations Unies à définir et à résoudre des problèmes potentiels et nouveaux dans les domaines politique, économique, social ou humanitaire devrait être développée de manière systématique.

A cet égard, le Secrétaire général note dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/42/1) que, dans les tâches qu'elle s'est fixées, l'Organisation des Nations Unies est jusqu'à présent parvenue à suivre le rythme de l'évolution mondiale quand elle n'a pas été elle-même l'instigatrice du changement.

M. Rakotondramboa (Madagascar)

Il relève que, sans considération de leurs orientations politiques et de leur système économique, les pays, conscients des dangers de l'immobilisme, ont commencé à s'attaquer avec un pragmatisme nouveau aux problèmes qui se posent dans un monde interdépendant. Il souligne la nécessité pour l'Organisation de demeurer attentive à l'évolution des besoins sur une planète en pleine mutation et celle de veiller à tirer parti des idées et des conseils que pourront lui donner les esprits les plus éclairés du monde entier. Il exprime enfin sa conviction que l'Organisation des Nations Unies devra apprendre à associer plus étroitement les hommes d'Etat scientifiques de premier plan, originaires de tous les pays, à sa mission mondiale.

Appliquées, dans le respect de la Charte, à la paix et à la sécurité internationales comme elles l'ont déjà été si fructueusement dans d'autres domaines, ces vues et propositions recueillent l'entière adhésion de notre délégation.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : L'année dernière, les pays socialistes, y compris la Pologne, ont proposé la création d'un système général de paix et de sécurité internationales. L'évolution de la situation internationale depuis la dernière session de l'Assemblée générale confirme la validité et l'actualité de notre proposition.

Il devient de plus en plus évident que l'unité et le développement harmonieux du monde ne sont possibles que si l'on accepte un fait irréfutable, à savoir que les intérêts de régions et d'Etats particuliers font partie intégrante des intérêts globaux de toutes les nations. Tant sur le plan national que régional, le monde ne peut progresser qu'en reconnaissant la diversité politique, économique et culturelle des Etats et des régions, d'où la nécessité d'établir un équilibre entre les divers intérêts en jeu, contradictoires mais réels, dans un esprit de coopération, de compréhension et de respect mutuels.

Ces dernières décennies, on a vu apparaître des perspectives qui augurent bien d'un tel progrès. Pour la première fois de son histoire, l'humanité a mis au point des technologies et maîtrisé des ressources susceptibles d'assurer à tous la sécurité et un avenir prospère. Parallèlement, toutefois, l'humanité se trouve au bord de l'anéantissement nucléaire. L'accumulation de stocks énormes d'armes nucléaires, loin de contribuer à la sécurité générale est devenue une menace pour la race humaine. La prolifération des menaces et des défis à la survie et au

M. Noworyta (Pologne)

progrès de l'humanité a fait apparaître le besoin de réévaluer les façons de penser traditionnelles et de considérer sous un nouveau jour les problèmes de sécurité internationale.

En présentant leur initiative conjointe sur la création d'un système général de sécurité internationale, les pays socialistes se sont inspirés des considérations ci-après.

Compte tenu de l'état actuel de la course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire, et du niveau atteint par la technologie militaire, il est généralement reconnu qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais avoir lieu.

La sécurité ne peut être obtenue par des moyens militaires; elle exige des solutions politiques.

Les notions traditionnelles de sécurité fondées sur la suprématie d'un Etat ou d'un groupe d'Etats au détriment d'autres Etats sont périmées. Il est devenu nécessaire de considérer sa propre sécurité en fonction de celle des autres. La sécurité ne peut être qu'universelle et doit être égale pour tous.

Les difficultés et les problèmes pressants qui se posent dans le monde à l'humanité - y compris les dangers aussi bien sur le plan militaire que dans les domaines économique et social ainsi que de l'environnement et de la santé - ont donné naissance à l'interdépendance des Etats et exigent des solutions communes.

Tous les Etats, qu'ils soient grands, petits ou moyens, ont la responsabilité commune d'assurer à l'humanité un avenir pacifique et sûr et doivent contribuer à son édification.

Une sécurité stable et à long terme au profit de l'humanité exige l'élaboration de nouvelles politiques et normes de conduite applicables à l'ère nucléaire et spatiale. La notion de sécurité, telle qu'elle a été présentée par les pays socialistes dans leur initiative conjointe, a un caractère général et une portée universelle. Elle est générale parce qu'elle ne se limite pas aux domaines politique et militaire mais s'applique également aux domaines économique, écologique, humanitaire et des droits de l'homme. Elle est de portée universelle puisque, étant donné que tout effort fait en faveur de l'instauration d'un monde véritablement sûr doit être entrepris à l'échelle mondiale. Elle ne diminue en rien l'importance des initiatives prises à l'échelon régional pour régler les

M. Noworyta (Pologne)

conflits et les différends entre Etats, compte tenu des facteurs historiques et géopolitiques complexes ainsi que des intérêts de sécurité des Etats dans différentes parties du monde.

Le système général de sécurité internationale, tel que nous l'entendons, doit reposer sur la Charte des Nations Unies, compte tenu des nouvelles conditions qui caractérisent actuellement la situation internationale, et doivent s'appuyer sur toutes les expériences positives accumulées par la communauté internationale dans ses efforts pour assurer la sécurité internationale, y compris l'expérience acquise dans le cadre d'efforts régionaux.

Dans un tel contexte, priorité doit être accordée aux valeurs communes à toute l'humanité. Selon ces valeurs, si la paix doit se voir accorder la plus haute priorité, la coexistence pacifique devrait être reconnue en tant que principe universel des relations internationales et base de la coopération entre Etats. C'est pourquoi les solutions proposées pour le règlement des problèmes globaux de l'humanité exigent l'élaboration et l'application de modalités propres à une pratique encore plus efficace de la coexistence pacifique entre Etats en tant que base de leur coopération.

Comme le Ministre des affaires étrangères de la Pologne, M. Marian Orzechowski, l'a souligné dans la déclaration qu'il a prononcée au colloque international tenu à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Institut polonais des affaires étrangères :

"Cette notion consiste essentiellement à s'efforcer de faire reposer la sécurité sur une base non militaire de coopération. La limitation des facteurs militaires est nécessairement liée au renforcement de la confiance et à des garanties mutuelles touchant le caractère non menaçant des activités militaires, à la limitation des armements et au désarmement, s'agissant en particulier des armes les plus destructrices pouvant être utilisées lors de manoeuvres offensives.

Une telle restructuration devrait accorder la priorité à la 'démilitarisation' de la pensée politique, à la réorientation des doctrines politiques et militaires."

Le Ministre polonais des affaires étrangères a développé cette idée dans la déclaration qu'il a faite lors du débat général de la présente session de l'Assemblée générale.

M. Noworyta (Pologne)

Progresser sur la voie du désarmement est la condition sine qua non de la création d'un monde pacifique et sûr. Le lien indissociable entre le désarmement et la sécurité a été confirmé dans nombre de documents des Nations Unies, y compris la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Alors que la réalisation d'un système de sécurité globale dépend de la destruction de tous les moyens d'anéantissement massif, les progrès sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires peuvent se faire étape par étape, qu'il s'agisse de la participation ou des armements en jeu.

Dans le processus des négociations de désarmement, les grandes puissances ont un rôle particulier à jouer. La communauté internationale suit attentivement les négociations soviéto-américaines sur le désarmement, en espérant qu'elles aboutiront à des accords concrets en la matière. La Pologne se félicite de l'accord de principe auquel l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique sont parvenus concernant les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, accord qu'elle considère être un pas important sur la voie de l'élimination des armes de destruction massive. Nous espérons que cet accord sera suivi d'un autre accord sur des réductions importantes des armes stratégiques à longue portée et que le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques sera par ailleurs respecté.

M. Noworyta (Pologne)

La Pologne s'est attachée à réunir les conditions propices à l'instauration d'une sécurité durable en Europe, notamment en Europe centrale qui est l'environnement immédiat de la Pologne sur le plan de la sécurité. Le Gouvernement de la République populaire de Pologne estime que l'amélioration des conditions politiques, économiques et culturelles en Europe et le degré déjà atteint de confiance mutuelle renforcée ne justifie pas le niveau actuel très élevé de préparation militaire en Europe.

Convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones à concentration réduite d'armements profite aussi à tous les Etats européens et donc à la Pologne, le Gouvernement polonais a lancé une série d'initiatives contenues dans les plans Rapacki et Gomulka et, tout récemment, dans le plan Jaruzelski. Les éléments de base du plan Jaruzelski ont été développés dans le mémorandum du Gouvernement polonais sur la réduction des armements et le renforcement de la confiance en Europe centrale, en date du 17 juillet 1987.

Ce plan vise à garantir la stabilité militaire de la région au niveau d'armements et de forces armées le plus bas, dans des conditions de sécurité égales pour les Etats. Il propose, entre autres, la réduction et le retrait progressifs de certains types et de certaines quantités mutuellement convenues d'armes nucléaires et classiques, ainsi qu'un accord sur la suppression des écarts et des asymétries dans la gamme d'armes et de forces armées qui prévoirait d'éventuelles réductions dans les domaines où une partie jouit d'une certaine supériorité sur l'autre. Le plan prévoit également la transformation des doctrines militaires actuelles en doctrines exclusivement défensives et envisage la possibilité d'appliquer des mesures spécifiques de renforcement de la confiance en tenant compte de la situation militaire et politique actuelle en Europe centrale.

Nous avons constaté avec intérêt que ce plan a été bien accueilli parce qu'il reflète des perspectives convergentes et qu'il est le point de départ d'une transformation positive en Europe. Etant donné les ramifications géostratégiques et fonctionnelles de l'Europe centrale et leur impact sur la sécurité mondiale, nous pensons qu'il pourrait avoir une incidence positive sur la situation en Europe et dans le monde entier.

La Pologne accorde une très grande importance au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), car c'est un moyen de renforcer la confiance et la sécurité en Europe. Nous avons soumis une proposition tendant à élargir le mandat de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître

M. Noworvta (Pologne)

la confiance et le désarmement en Europe, afin qu'il englobe les problèmes de désarmement classique, et nous attendons avec impatience la conclusion d'un accord portant sur des mesures de réduction des armements de plus vaste portée à la réunion en cours à Vienne, qui tient compte des propositions figurant dans le communiqué de Budapest de juin 1986 et le communiqué des Etats parties au Traité de Varsovie de mai 1987.

Nous notons avec satisfaction qu'à la présente session, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe de non-recours à la force dans les relations internationales, ce qui témoigne de la volonté des Etats de promouvoir des relations pacifiques et de garantir la sécurité par des moyens autres que militaires.

L'une des composantes essentielles de l'initiative concernant un système général de paix et de sécurité internationales est la notion de sécurité économique internationale reflétant l'interdépendance croissante entre tous les pays et le caractère global des problèmes économiques mondiaux.

L'essence de cette notion est la nécessité de garantir la prévisibilité des processus économiques mondiaux et la stabilité de la coopération économique internationale, à l'abri de toutes restrictions et limitations. Le problème de la dette est aussi indissociablement lié à la question de la sécurité économique. La crise de la dette est aujourd'hui l'un des phénomènes économiques les plus dangereux du monde, parce qu'il freine la croissance économique des Etats et déstabilise le commerce international ainsi que les relations financières.

En maintes occasions, la Pologne a souligné le besoin de résoudre le problème de la dette grâce à une coopération entre Etats créditeurs et Etats débiteurs et a cherché à contribuer à la solution de ce problème. A cette fin, à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Pologne a proposé la création d'un centre international sur la dette et le développement, sous les auspices du Secrétaire général. Depuis fin 1986, un centre national chargé d'étudier ces problèmes fonctionne à Cracovie. Nous espérons qu'il pourra très prochainement être associé aux programmes en cours dans le cadre du système des Nations Unies.

Il faut que les efforts déployés en vue d'instaurer un monde sûr s'accompagnent d'une coopération renforcée dans le domaine des droits de l'homme et d'autres domaines humanitaires, principalement en facilitant les contacts entre

M. Noworyta (Pologne)

peuples, communautés et personnes. Il a été reconnu que la coopération internationale en faveur des droits de l'homme est un facteur important pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous partageons l'idée selon laquelle le respect et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur les plans civil, politique, économique, social et culturel d'une part, et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales d'autre part, se consolident mutuellement. Tout en rendant plus effective la compréhension et en suscitant une plus grande tolérance entre les peuples, la coopération dans ces domaines pourrait créer les conditions préalables, psychologiques et morales, nécessaires à la création d'un système global de paix et de sécurité internationales. Une éducation pour apprendre à vivre en paix pourrait s'avérer importante à cet égard.

La nouvelle approche générale à l'égard de la question de la paix et de la sécurité internationales, proposée par les pays socialistes, n'a nullement pour but de se substituer au système de sécurité tel qu'il est prévu par la Charte des Nations Unies. En présentant leur initiative conjointe, les pays socialistes ont souhaité poursuivre et développer un dialogue politique ouvert, en utilisant pleinement le potentiel que représentent les Nations Unies, et appliquer efficacement les buts et principes incarnés dans la Charte des Nations Unies. Du reste, les propositions d'ensemble avancées par les auteurs de l'initiative, au cours du présent débat, pourraient constituer un ordre du jour pour les Nations Unies au cours des années à venir. Si nous voulons relever les défis qui assaillent la communauté internationale, il nous faudra renforcer et améliorer le rôle des Nations Unies, en tant qu'instance de dialogue et de coopération multilatérale susceptible de concrétiser l'idée des Nations Unies comme centre d'harmonisation des intérêts des Etats Membres.

Comme le Secrétaire général des Nations Unies l'a noté dans son rapport sur l'activité de l'Organisation,

"une telle convergence [d'intérêt] existe désormais sur certaines questions d'importance mondiale". (A/42/1, p. 18)

La question est de savoir comment traduire cette convergence en accords concrets. Nous souscrivons à la conclusion du Secrétaire général selon

M. Noworyta (Pologne)

laquelle un dialogue soutenu et des négociations doivent se poursuivre et se développer par des entreprises

"qui permettent aux nations d'unir leurs forces au bénéfice de l'humanité tout entière". (A/42/1, p. 18)

Le présent débat a fait ressortir l'existence de conditions nécessaires à l'instauration d'un dialogue constructif. Nous les avons décelées, malgré certaines divergences de vues, dans la déclaration du Représentant permanent du Danemark, l'Ambassadeur Ole Bierring, au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. Nous partageons son appréciation du processus de la CSCE, car c'est l'exemple même de ce qui peut être réalisé grâce à la coopération multilatérale dans un contexte régional. Nous partageons cette évaluation et l'assurance que

"les Douze sont disposés à collaborer en ce qui concerne les moyens permettant de mettre en oeuvre le système de sécurité prévu dans la Charte."

(A/C.1/42/PV.49, p. 48)

et qu'ils

"restent prêts à renforcer efficacement la paix et la sécurité internationales dans le cadre de la Charte". (A/C.1/42/PV.49, p. 52)

M. Noworyta (Pologne)

Comme il ressort du communiqué de la réunion des Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Traité de Varsovie, tenue à Prague (A/42/708), le système de sécurité universelle fonctionnerait sur la base de la Charte des Nations Unies et dans le cadre des Nations Unies. Une telle affirmation de notre part devrait dissiper tout doute éventuel en ce qui concerne nos intentions. Notre objectif n'est pas de créer une nouvelle structure, mais - au contraire - d'utiliser pleinement le mécanisme des Nations Unies tel que prévu par la Charte pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Le fait est que, dans le cadre de la structure existante, différentes politiques peuvent être menées. Mais la pratique en vigueur n'étant pas toujours satisfaisante - comme cela est généralement admis - le but de notre proposition est précisément d'en promouvoir une autre, toujours fondée sur la coopération et la responsabilité partagée.

Certaines délégations ont exprimé leurs réserves quant au groupe d'experts proposé dans notre projet de résolution. La convocation de ce groupe, ont-elles prétendu, nous engagerait dans une voie aboutissant à la création d'un système parallèle à celui des Nations Unies. En fait, notre proposition consiste à demander au Secrétaire général d'établir un rapport avec le concours d'un groupe d'experts. Nous sommes, naturellement, ouverts à toutes propositions constructives. Ce moyen, tout comme les commissions composées de personnalités éminentes, est fréquemment utilisé - pour ne pas dire qu'il a la préférence de certains Etats - pour aborder différents problèmes complexes dans le cadre des Nations Unies.

Un certain nombre de ces organes - l'exemple le plus récent est la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par Mme Gro Harlem Brundtland - sont parvenus à des résultats incontestablement positifs. Il convient de relever que les membres de la Commission précitée ont intitulé leur rapport "Notre avenir commun". Ce titre évoque la nature de nos problèmes contemporains de façon encore plus éloquente que notre formule d'un système général.

Au cours de ces derniers jours, le représentant du Royaume-Uni s'est employé activement à déceler des divergences de vues dans les déclarations des représentants des Etats socialistes. Le 20 novembre, il nous a fait part du résultat de ses recherches. Selon sa conclusion, les nouvelles propositions que nous avançons seraient difficiles à concilier avec les garanties du respect de la Charte et du système de paix et de sécurité qui s'y attache.

M. Noworyta (Pologne)

Bien au contraire, notre souhait est précisément de renforcer ce système lui-même afin qu'il puisse faire face aux défis de notre époque. Qui plus est, nous n'incitons personne à acheter chat en poche, comme on l'a laissé entendre. C'est bien plutôt mon cher collègue du Royaume-Uni qui soulève une tempête dans un verre d'eau.

Les notions de sécurité n'empêchent ni les guerres, ni la prolifération des conflits régionaux et locaux, ni la limitation de la coopération internationale, ni la pratique de relations. La notion de sécurité telle que nous la proposons devrait permettre d'empêcher les guerres et d'inverser la tendance de certaines politiques qui, au lieu de s'appuyer sur la terreur, seraient fondées sur la coopération et la confiance. Nous espérons vivement pouvoir améliorer les mécanismes de prévention et de règlement des conflits et encourager de meilleures relations internationales dans les domaines politique et commercial ainsi que les contacts sur les plans de la culture, des arts, des sciences et des relations humaines.

Une réelle possibilité d'unir les nations dans le total respect de leur identité et de leur souveraineté existe aujourd'hui. Nous devons tous y réfléchir.

Au nom des délégations suivantes : Afghanistan, Algérie, Bulgarie, Cameroun, Congo, Costa Rica, Tchécoslovaquie, Ethiopie, République démocratique allemande, Hongrie, Indonésie, Madagascar, Mongolie, Panama, Yougoslavie et de ma propre délégation, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/42/L.91 relatif à l'application de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix.

Le préambule du projet de résolution demande à l'Assemblée générale de rappeler sa résolution 33/73 du 15 décembre 1978 par laquelle elle a adopté la Déclaration ainsi que l'examen, de 1981 à 1984, de la mise en oeuvre de cette déclaration, qui confirme son rôle important en ce qui concerne la sensibilisation de l'opinion publique de tous les pays et la mobilisation des consciences, individuellement et collectivement, à la cause de la paix. Aux termes de ce même préambule, l'Assemblée générale prend également acte des réalisations de l'Année internationale de la paix dans le cadre de la préparation des sociétés à vivre dans la paix, et tient également compte du caractère toujours plus actuel de la Déclaration ainsi que de l'expérience appréciable acquise au cours de la mise en oeuvre de ces principes et objectifs.

M. Noworyta (Pologne)

Dans son dispositif, le projet de résolution demande à l'Assemblée générale de réaffirmer solennellement la validité permanente des buts et principes énoncés dans la Déclaration et prie instamment tous les Etats de poursuivre leurs efforts soutenus pour l'appliquer clairement aux niveaux national et international.

Le projet de résolution demande également à l'Assemblée générale de recommander à tous les gouvernements et à tous les organismes appropriés, lorsqu'ils définiront leur politique, notamment leurs programmes dans le domaine de l'éducation et leurs programmes scolaires, de garder à l'esprit les principes énoncés dans la Déclaration et de recommander en outre aux organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales concernées, lorsqu'ils établiront leurs programmes de travail, de tenir compte des principes et objectifs énoncés dans la Déclaration.

Le projet de résolution prévoit également que le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration soit présenté à l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session.

A propos de la teneur de notre texte, nous avons consulté de nombreuses délégations, en particulier les auteurs des résolutions précédentes relatives à l'examen de la mise en oeuvre de la Déclaration.

Au nom des auteurs, j'espère que ce texte recueillera l'appui unanime de la Première Commission et qu'il sera adopté sans vote.

M. ROSSIDES (Chypre) (interprétation de l'anglais) : La crise qui existe actuellement dans les affaires humaines est provoquée non pas par l'incapacité à y faire face mais par le manque de volonté manifeste d'en reconnaître les causes fondamentales et par une propension à les ignorer.

La communauté internationale doit affronter certaines réalités qui ne peuvent être méconnues.

M. Rossides (Chypre)

Les puissances qui dirigent la course aux armements sont également, de par leur position, celles qui dominent l'effort de désarmement. La course aux armements est une réalité galopante, les négociations sur le désarmement sont un immobile faux-fuyant.

Les deux phénomènes sont dus à une seule et même cause et ont une caractéristique commune, la violation flagrante de l'objectif principal de la Charte des Nations Unies - le maintien de la paix et de la sécurité internationales - qui prive le Conseil de sécurité des moyens de faire respecter ses décisions et le rend ainsi inopérant, tandis que la course aux armements poursuit son escalade.

L'effort de désarmement, ainsi privé du système de sécurité de la Charte, a été mal engagé puisqu'il repose sur la notion onusienne périmée de l'équilibre de la puissance. Or dans le monde polarisé d'aujourd'hui, les tentatives qui sont faites pour atteindre la parité des armements engendrent la course aux armements et son escalade.

Il est doublement impérieux aujourd'hui de disposer d'un système de sécurité internationale. En son absence, les nations continueront fatalement à ne rechercher leur sécurité qu'au moyen d'armements compétitifs pour aboutir en définitive à un holocauste nucléaire. Par ailleurs, l'absence de sécurité et d'ordre mondial sous l'égide des Nations Unies est en soi la cause d'un accroissement de la criminalité, de l'anarchie et du terrorisme internationaux, aux conséquences non moins désastreuses.

Un monde étroitement interdépendant, composé de nombreuses nations souveraines, ne saurait évoluer vers la paix et la survie sans une organisation internationale efficace. Nous avons les Nations Unies en tant qu'organisation internationale, mais il conviendrait de leur rendre leur efficacité en fournissant au Conseil les moyens d'exercer une action coercitive. C'est ce qui importe; si nous disposons de moyens de coercition, nous pouvons faire face à la situation, sinon il ne s'agit que de paroles et non de réalités. La fonction des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales est la clef de voûte de toute la structure de l'Organisation et en constitue l'objectif primordial. Le préambule de la Charte déclare que les peuples sont résolus :

M. Rossides (Chypre)

"à préserver les générations futures du fléau de la guerre..." et à cette fin "à unir" leurs "forces" dans une action collective pour maintenir "la paix et la sécurité internationales."

Le concept de sécurité internationale collective se retrouve tout au long de la Charte et a pour but par une action coercitive d'assurer la validité et l'application des décisions du Conseil de sécurité.

Pour un monde fourmillant d'armes, une étape transitoire vers un système de sécurité internationale, au cours de laquelle seraient progressivement éliminées les armes nucléaires, est très important. Toutefois, on ne peut y parvenir qu'en faisant de l'autorité des Nations Unies un instrument de paix et de sécurité internationales.

La pratique suivie jusqu'ici, qui consiste à procéder directement à des négociations de désarmement sans songer à des mesures concomitantes pour faire appliquer le système de sécurité internationale de la Charte, est une entreprise vaine. Ceci a été amplement démontré par la stérilité de décennies de négociations bilatérales et multilatérales, malgré les efforts constants de la Commission du désarmement. Les accords de désarmement négociés devraient tenir dûment compte des exigences parallèles d'une sécurité internationale efficace. Les deux éléments sont liés et vont de pair : le désarmement et la sécurité internationale; sans le premier, le second ne peut être réalisé.

Prétendre être attaché aux principes de la Charte, alors qu'on montre dans la pratique le plus grand mépris à leur égard et que seul prévalent les intérêts particuliers de la puissance intéressée, est une politique qu'il faut abandonner. Il est très encourageant que M. Gorbatchev ait proposé que le Conseil de sécurité acquière une importance accrue dans le maintien de la stabilité militaire. Je saisis l'occasion pour féliciter vivement M. Gorbatchev d'avoir pris cette initiative et de s'être véritablement pénétré de l'esprit des Nations Unies, comme j'avais recommandé, il y a quelques années, l'Union soviétique de le faire. Je suis très heureux de constater que c'est ce que fait effectivement M. Gorbatchev. Le dirigeant soviétique a également félicité l'ONU des efforts qu'elle fait pour maintenir la paix partout dans le monde en envoyant des forces militaires chargées de surveiller les trêves ou de maintenir séparées les forces antagonistes tout en souhaitant qu'elle intensifie ses activités de maintien de la paix à l'avenir.

M. Rossides (Chypre)

Cette attitude de l'Union soviétique est un élément très important dans les affaires des Nations Unies parce qu'elle insuffle un esprit nouveau et représente une étape vers les idéaux que nous avons prônés il y a quelques années et que nous continuons de prôner.

En conclusion, il convient de reconnaître pleinement qu'un monde étroitement interdépendant composé de nombreuses nations souveraines ne peut évoluer vers la paix et la survie sans une organisation internationale efficace. Les Nations Unies doivent devenir efficaces en se montrant à la hauteur de leur objectif primordial. La première étape dans cette direction consiste à faire rectifier par le Conseil de sécurité, et notamment par ses membres permanents, leur erreur initiale en procédant à l'application des dispositions de l'Article 43 du Chapitre VII de la Charte. Je le répète, il est de la plus haute importance de promouvoir et d'appliquer l'Article 43 du Chapitre VII de la Charte.

Une évolution positive à cet égard renforcerait la confiance dans l'ONU en tant qu'instrument garant de l'ordre, de la sécurité et de la paix dans le monde et ouvrirait la voie à une confiance accrue entre les Etats Membres. Cette évolution faciliterait également le règlement pacifique des différends en limitant les possibilités de négocier à partir de positions de force. Plus important encore, cette ébauche d'un système de sécurité commun serait susceptible d'améliorer la coopération entre les grandes puissances sur les questions mondiales de paix et de sécurité, sans égard à leurs divergences socio-politiques.

En dernière analyse, il s'agit d'un problème d'ajustement aux exigences d'un monde profondément modifié. Nous devons en tenir compte et comprendre que nous nous trouvons dans un monde qui a radicalement changé. Les progrès techniques réalisés exigent l'établissement de normes morales appropriées dans la manière d'aborder les problèmes mondiaux. Au-delà des réalisations de l'intelligence humaine, c'est l'esprit de l'homme qui déterminera le destin de l'homme sur cette planète. J'insiste avec emphase sur le fait que c'est l'esprit humain qui déterminera le sort de l'homme sur cette planète. Lorsqu'il s'éveille, il mène l'homme aux décisions qu'il convient de prendre.

M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : La situation dans la région méditerranéenne est instable depuis de nombreuses années. Cette situation se caractérise toujours par des tensions, des crises et des conflits. La cause principale de toutes ces tensions réside dans la politique d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats non alignés et de la région, l'agression, l'occupation, le déni des droits légitimes des Etats des peuples de la région à l'autodétermination, au développement économique et social de leur choix, et d'autres politiques de pression économique et politique pratiquées par les forces impérialistes et racistes étrangères qui cherchent à étendre leurs sphères d'influence, à réaliser leurs visées colonialistes et à imposer leur hégémonie à cette région vitale du monde.

La région de la Méditerranée a en effet connu, au cours des deux dernières années, une escalade de la tension du fait de la concentration des forces impérialistes et des armements, y compris les armements qui constituent un grave danger pour les peuples de la région et des régions voisines, outre les activités militaires de grande envergure auxquelles se livrent les flottes et les bases militaires impérialistes, et notamment la VIe flotte, qui prennent la forme de provocation et de manoeuvres militaires à proximité des frontières des eaux territoriales des Etats riverains de la Méditerranée. Ces forces ont détourné un avion égyptien en Méditerranée et se livrent aussi à des actes de piraterie en collusion avec le régime raciste en Palestine occupée contre des navires et des bateaux de pêche et ce pour poursuivre et traquer le peuple palestinien. Ces actes prennent la forme également de violation de l'espace aérien et des eaux territoriales des pays non alignés de la région, pour la Jamahiriya qui a été et est toujours victime d'une série de menaces, de provocations et d'actes d'agression, à la fois directs et indirects, de la part de l'Administration américaine. Ces actes ont pris la forme de mesures spécifiques dans les domaines politiques et économiques ainsi que dans les domaines de l'information et de la culture.

En fait, les 15 et 16 avril 1966, les Etats-Unis d'Amérique, après avoir commis un nombre d'agressions et de violations des eaux territoriales, ont attaqué de façon sauvage et barbare des quartiers résidentiels et des aéroports civils dans les villes de Tripoli et Bengazi et contre la résidence du chef de la révolution,

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

utilisant les armes les plus sophistiquées, des flottes militaires et des douzaines d'avions de type F-11, provoquant ainsi parmi la population civile la mort de nombreux martyrs innocents et causant des dommages matériels considérables parmi les objectifs civils.

A maintes reprises, la communauté internationale a condamné énergiquement cette agression brutale.

Ainsi, au huitième Sommet, qui a eu lieu à Harare du 1er au 6 septembre 1986, les chefs d'Etat des pays non alignés ont adopté une déclaration dans laquelle ils condamnaient vigoureusement cette agression injustifiée qui constitue un acte de terrorisme d'Etat, une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Ils ont demandé aux Etats-Unis de mettre fin immédiatement à ces actes d'agression, y compris une manœuvre militaire dans le golfe de Syrte, qui constitue une violation de la souveraineté de la Jamahiriya arabe libyenne, de son intégrité territoriale et qui menace la paix et la sécurité internationales dans la région de la Méditerranée. Le Conseil des ministres des affaires étrangères des pays islamiques, tenu à New York le 2 octobre 1986, a fortement condamné cette attaque militaire des Etats-Unis d'Amérique contre la Jamahiriya arabe libyenne en avril 1986 et a demandé aux Etats-Unis de s'abstenir de tout acte susceptible de menacer l'indépendance et la souveraineté de la Jamahiriya ou son intégrité territoriale.

Le Conseil des ministres des affaires étrangères arabes, qui s'est réuni en octobre 1986, a condamné l'agression américaine contre la Jamahiriya et a estimé qu'il s'agissait d'une violation flagrante de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Libye. La poursuite de tels actes d'agression est également une menace à la paix et à la sécurité des Etats arabes et à la paix et à la sécurité internationales et le Conseil a tenu les Etats-Unis responsables des conséquences de cette agression. L'Assemblée générale, dans sa résolution 41/38 de 1986 condamnait l'agression militaire américaine contre la Jamahiriya. Dans cette déclaration, au paragraphe 1, elle :

"Condamne l'attaque militaire perpétrée le 15 avril 1986 contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international."

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

Au paragraphe 2, elle :

"Demande au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force pour le règlement de litiges et de différends avec la Jamahiriya arabe libyenne et de recourir à des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies."

Dans la déclaration, adoptée à la réunion des ministres des affaires étrangères et par les pays non alignés, qui s'est tenue à New York le 5 septembre 1987, il était dit que :

"les ministres et chefs de délégations ont réaffirmé que l'attaque américaine menaçait la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne et compromettait les efforts visant à faire de cette région une zone de paix, de sécurité et de coopération." (A/42/681, par. 109)

Les actes d'agression dont la Jamahiriya a été victime sont un exemple du danger auquel les pays voisins de la région et les autres pays non alignés sont exposés, et ils sont en violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment des principes qui demandent la mise en oeuvre de la coopération internationale dans le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le non-recours à la force ou à la menace de l'utilisation de la force dans les relations internationales. Mon pays estime que la création de certaines zones de paix contribue manifestement à réduire les tensions de cette région et à renforcer la paix et la sécurité internationales en général et suit avec intérêt la question du renforcement de la paix et de la coopération en Méditerranée et attache une grande importance à la création d'une zone de paix et de coopération dans cette région, afin que cette mer reste à l'abri des tensions et des conflits.

Il s'agit là d'objectifs fondamentaux pour lesquels nous travaillons avec les pays de la région. Ils ne sont pas seulement importants pour ces pays, mais également pour la sécurité du monde. Dans ce contexte, les efforts déployés par les pays non alignés dans la région méditerranéenne contribuent efficacement à la transformation de cette zone en zone de paix. Ces objectifs ont été soulignés dans les deux déclarations issues des réunions des pays du Mouvement non aligné de la Méditerranée à La Valette, à Malte, en 1984 et à Brioni (Yougoslavie) en juin dernier.

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

Ils ont affirmé que c'était dans l'intérêt commun de la coopération entre pays de la région dans les domaines économique, social et scientifique qu'il fallait renforcer les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité dans la région de la Méditerranée, sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ainsi que de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats riverains.

La Jamahiriya arabe libyenne a appuyé l'initiative du Président soviétique en date du 26 mars 1986, dans laquelle celui-ci demandait le retrait des troupes soviétiques et américaines de la région.

L'Assemblée générale, consciente des aspirations des pays de la région qui souhaitent réduire les tensions et les éliminer, afin de créer des conditions propices à la coopération et à la sécurité dans cette partie du monde, a demandé à tous les Etats, dans de nombreuses résolutions, de coopérer avec les Etats de la région de la Méditerranée pour atteindre ces objectifs, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous constatons malheureusement que cette demande se heurte toujours à de nombreux obstacles, y compris au fait qu'aucune solution n'a été apportée à certains conflits, et que les forces impérialistes et racistes, fidèles à leur politique, s'entêtent à essayer de faire échec aux aspirations d'indépendance et d'autodétermination des Etats de la région. Le maintien de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne appelle des efforts concertés pour éliminer les sources de tension de la région en trouvant des solutions aux problèmes d'aujourd'hui. Il faut parvenir à une solution juste et durable de la question du peuple palestinien pour mettre celui-ci en mesure de retourner dans son territoire et d'exercer son droit à l'autodétermination et d'instaurer son propre Etat.

Quatre décennies se sont écoulées depuis le début de l'occupation raciste de la Palestine et l'expulsion de son peuple. La communauté internationale a été incapable jusqu'ici de prendre les mesures qui permettraient à ce peuple d'exercer ses droits et de retourner dans son territoire, en dépit des centaines de résolutions condamnant le régime raciste d'occupation et lui demandant de respecter les résolutions des Nations Unies et le droit international.

Les forces impérialistes sont responsables de la détérioration de la situation car elles accordent un soutien illimité au régime raciste qui veut consacrer son occupation de la Palestine et son agression contre la nation arabe ainsi que la continuation de son occupation aux dépens de cette nation.

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

En outre, la promotion de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée exige également un respect scrupuleux des principes de la Charte relatifs à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des Etats, à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, au non-recours à la force dans les relations internationales et à l'interdiction des manoeuvres militaires et des manifestations de force à proximité des eaux territoriales des Etats riverains. Il faut également que l'on s'abstienne de fournir des installations militaires à des fins d'intervention ou de créer des bases militaires dont la présence menacerait la sécurité de la région. De plus, il faut repousser toute pression d'ordre militaire et économique qui aurait pour but de soumettre les peuples à la domination et à l'hégémonie impérialiste.

Mon pays est convaincu que la réalisation de ces objectifs renforcerait la coopération et la stabilité dans la région de la Méditerranée. A cet effet, il a demandé la convocation d'une conférence des pays non alignés et des Etats riverains de la Méditerranée en vue d'adopter des mesures collectives pour protéger et maintenir la sécurité dans la région méditerranéenne en interdisant toute manoeuvre militaire des flottes étrangères et en faisant de la région une zone exclusivement économique pour les Etats riverains de la région.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration dans l'exercice de leur droit de réponse.

Je tiens à rappeler encore une fois aux membres de la Commission que nous allons suivre la procédure que j'ai énoncée dans ma déclaration précédente sur ce sujet.

M. THAYER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Il nous paraît curieux que la Libye juge bon d'attaquer les Etats-Unis, comme elle l'a fait dans le discours qu'elle vient de prononcer alors qu'elle est elle-même l'une des causes majeures de l'insécurité qui règne dans la région. Existe-t-il un seul pays avec lequel la Libye ait une frontière commune qui n'ait souffert, au cours de ces 16 dernières années, de menaces ou d'une agression de fait de la Libye? Ce ne sont pas les Etats-Unis qui ont dirigé des attaques contre des civils et des aéroports à Londres, à Vienne et à Rome, qui ont placé des bombes dans des boîtes de nuit à Berlin et fourni des armes qui ont servi à tuer des civils en Irlande. On sait

M. Thayer (Etats-Unis)

très bien lequel de ces deux pays, les Etats-Unis ou la Libye, représente aux yeux des pays de la région de la Méditerranée la plus grande menace à la sécurité de cette partie du monde.

M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Le représentant des Etats-Unis a fait des allégations à toutes les séances de l'Assemblée générale et des diverses grandes commissions. Nous avons repoussé ces allégations et avons défié les Etats-Unis d'Amérique, qui pratiquent des politiques de terrorisme, de se présenter devant la Cour internationale de Justice ou l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, pour que ces questions y soient examinées. La Libye a défié les Etats-Unis de se présenter devant ces instances, où la vérité de ces allégations serait examinée. Les Etats-Unis pratiquent le terrorisme contre les peuples et devraient être les derniers à prendre la parole à ce sujet.

M. THAYER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je crois que, aux termes du règlement intérieur, c'est moi qui prononcerai le dernier mot à ce sujet. Il n'est pas nécessaire d'aller au Conseil de sécurité ou à la Cour internationale de Justice pour parler de ces questions. Elles ont été examinées par les tribunaux de divers pays et, dans chaque cas, le lien entre la Libye et les actes de terrorisme que j'ai décrits a été nettement établi.

M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Ces allégations sont complètement fausses. Il n'y a aucun lien entre elles et les actes auxquels a fait allusion le représentant des Etats-Unis. Les Gouvernements autrichien et italien se sont élevés contre ces actes dans des déclarations officielles.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT : Je voudrais rappeler aux membres de la Commission le programme sur lequel nous nous sommes mis d'accord au début de nos travaux. Nous nous sommes engagés à terminer nos travaux le 25 novembre, date limite fixée par le Président de l'Assemblée générale.

J'espère que les consultations et les discussions actuelles sur les projets de résolution déjà présentés, publiés et distribués à toutes les délégations, seront bientôt terminées. Nous avons l'intention de demander à la Commission, mercredi matin, lorsque tous les orateurs inscrits sur la liste auront pris la parole, de

Le Président

prendre des décisions, si possible sur tous les projets de résolution relatifs aux points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour qui auront été présentés à la Commission d'ici là.

Comme il n'y a plus d'orateurs inscrits qui désirent prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse, je voudrais informer la Commission de ce que les délégations suivantes sont inscrites sur la liste des orateurs de la séance de demain matin : la Mongolie, l'Albanie, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la République socialiste soviétique de Biélorussie, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

La séance est levée à 18 h 10.